



Réunion de conseil de ligue - Le 20 mai 23 à la Maison Régionale des Sports – St Etienne

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	SAUVADET Jacques	Représentation politique
FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue	LE ROY Annie	VP CREF, technique et jeunes
CHAVEROT Gilbert	Trésorier ligue	PLAZA Bastien	Président CD 01
COURAUULT Lydie	VP Développement	PEATIER Christophe	Président CD 26-07
LACROIX Jean	VP président CSR et Président D03	BOURBON Marie Alix	Présidente CD 38
MAUPUY Daniel	Tournois et Conseil de l'ordre	PERRIN Jacques	Président CD 42-43
COSTILHES Evelyne	Présidente IRD	ROBIN Eric	Président CD 73
SAUGUES Alain	Responsable Champ. Par équipes.	JOHANNY Claude	Président CD 74
DUCROZET Philippe	VP Développement branche clubs	PARAVY Nathalie	CREF Formations Arbitrage
GOUGIS Didier	Président CD 63	RONGIER Rémy	Organisations
BAILLEUL Sandrine	Présidente CD 15	BROTONS Lucas	Président CD 69
POULAT Jean-Michel	Représentant CD38		
Assistent		CARLOMAGNO Maxime	Conseiller Territorial Développement
HAREL Nicolas (invité)	Co Président CRA	GUERIN Frédéric	Cadre technique Ligue
	Responsable administrative et comptable		
CHIORINO Laure	Secrétaire		
ROCHARD Christophe			

Sylvain FERRIERE déclare la séance ouverte à 10h00 et rappelle l'ordre du jour.

1. Intervention de Jean-Luc GUILLOT (Convention Agathe AVEZOU, restructuration de la commission technique et jeunes, informations diverses)

Jean-Luc remercie Evelyne pour l'organisation de ce conseil de ligue à St Etienne et le CDOS de La Loire pour la mise à disposition des locaux. Il adresse ses félicitations à Fabien Lopes et sa femme pour leur mariage de ce jour.

Il félicite Marc HATCHADOURIAN pour ses titres de championnats du monde en transplanté.

Convention Agathe AVEZOU :

Jean-Luc a rencontré M. AVEZOU le 6 avril afin de discuter de la convention pour la saison prochaine. La famille a reçu une proposition du club de St Denis pour qu'Agathe puisse évoluer en Pro A. C'est une année charnière puisqu'elle passera le baccalauréat en fin d'année prochaine. Le travail effectué par Frédéric est très important.

À la suite de cet entretien, une convention entre la ligue, le club de St Denis et la famille sera passée avec les items suivants :

- Mise à disposition de Fred Guerin 4h/semaine dans un rôle de coordination
- Prise en charge par la ligue d'un déplacement de Frédéric sur une rencontre à ST Denis

En contrepartie, le club de St Denis :

- Prendra en charge un déplacement de Frédéric sur une rencontre
- Tous les frais de déplacement d'Agathe et frais liés à ses entraînements

Concernant Agathe, elle participera à des actions de promotion pour le ping féminin et lors des stages jeunes

Cette proposition a l'aval du conseil de ligue.

Restructuration de la commission technique et jeunes

A la demande d'Annie Le Roy, une réorganisation « politique » est mise en place pour la saison 2023-2024. Elle restera Vice-Présidente de la branche emploi et formations mais délègue la partie jeunes et technique à Jean-Luc.

Infos diverses :

- Le 28 avril, une réunion pour la montée en puissance du groupe performance régional a été organisée avec les comités afin de définir plusieurs objectifs :
 - Elever le niveau sportif des Auralpins
 - Augmenter le nombre de clubs formateurs
 - Il en ressort que le challenge Masset semble être très apprécié et est une compétition stimulante pour les clubs formateurs.
- Une réunion avec le département de l'Isère a eu lieu le 16 mai. Le comité a demandé à la ligue une aide technique dans le cadre du nouveau dispositif à la suite de l'arrêt de Sport'éTT38. On se dirige vers une aide de la Ligue de 4h par semaine sur les cadets et juniors et 2h par semaine sur un groupe de benjamines où Frédéric Guerin interviendra
- Le 4 mai a eu lieu une réunion d'information avec le président Fédéral et les présidents de ligues sur plusieurs thèmes :
 - La semaine olympique aura lieu du 16 au 25 juin 2023, la flamme sera à Metz et à Romagne. Une tombola sera organisée pour Paris 2024
 - 38 étapes organisés du Ping tour dont 3 en Auvergne Rhône-Alpes
 - Services Civiques : la fédération a l'agrément et peut aider les différentes instances si celles-ci sont intéressées. La référente à contacter est Malory LASNIER. Le contrat s'établit sur 24h par semaine durant 8 mois.
 - Projet GIRPE : trois modes sont à l'étude : connecté, déconnecté, hybride. Les ligues et les comités doivent référencer les clubs qui se trouvent en zone blanche. GIRPE V1 est géré par un bénévole et aujourd'hui, ce produit ne fonctionne que sur Windows., l'objectif est de sécuriser la partie GIRPE V1 et de faire évoluer le logiciel en fonction des nouvelles technologies. La question de la connexion est donc très importante.
 - Licenciation : un appel est fait par le président fédéral afin que tous nous fournissions un effort pour atteindre les 200000 licences
- Le 8 et 9 juillet à Vallon Pont d'Arc aura lieu le 1^{er} séminaire du conseil de ligue et de ses salariés. Celui-ci est organisé à la demande de Philippe et Lydie afin de mieux se connaître, d'améliorer la communication et nos échanges.

2. Attribution des épreuves Nationales et Régionales (vote)

La Ligue Aura s'est vue attribuée 2 organisations nationales, les Titres par équipes du 31/05 au 2/06/24 et les championnats de France Benjamins et Cadets du 7 au 09/06/24. Le club du Stade Clermontois s'est vu attribué les Championnats de France Ping VR les 16 et 17/12/23.

Jean-Luc soumet au vote la proposition suivante :

- Organisation commune Ligue - Stade Clermontois à l'Arténium de Ceyrat pour les titres nationaux par équipes
- Attribution au Comité du Rhône Lyon Métropole pour les « France » Benjamins-Cadets (le club du Pays Rochois s'étant retiré)

Cette proposition est soumise au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

La commission sportive propose le tableau des candidatures d'organisation régionales (annexe 1).

Après échanges sur celui-ci, il est proposé de réserver l'Arténium de Ceyrat pour le top détection et de demander à Cournon s'il souhaite organiser cette compétition.

Cette proposition est soumise au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

3. Validation Ordre du jour de l'Assemblée Générale (vote)

L'organisation de l'assemblée générale aura lieu à Loire Nord (salle Hélène Boucher).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

4. Date de prise en compte du nb de licences/club pour déterminer les nb de voix selon article 2 de notre RI (vote)

Article 2.101 RI changer l'article (en Assemblée générale ordinaire)

"A chaque assemblée générale, le conseil de ligue validera la date de prise en compte"

Pour la prochaine assemblée générale la date de prise en compte sera le 24 mai 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5. Jeunes et Techniques : Proposition d'aide financière à la section sportive de Voiron et indemnités de locations de tables pour les stages régionaux (vote)

L'année précédente, une aide de 4000 € a été versée pour donner suite à leur dossier. Cette année, le comité de l'Isère a demandé une aide de 6000 €.

- La ligue propose d'aider le comité de l'Isère à hauteur de 4000 €.
- La ligue décide d'augmenter le coût par stagiaire pour les stages (de 50 € à 55 €).

Les deux propositions (aide et coût des stages) sont adoptées à l'unanimité

- Pour les indemnités d'utilisation des tables dans les stages, il est proposé un forfait de 110 € par jour. Après échanges du conseil de ligue, **cette proposition est adoptée à la majorité** (4 abstentions, 3 contre, 5 pour)

6. Présentation du budget prévisionnel 2023-2024 et des tarifs 2023/2024 (vote)

➤ **Point sur la saison en cours 22/23 au 31/03/23**

- Le niveau des licences est soutenu (Sauf CD73), par conséquent les aides aux clubs sont à un niveau élevé.
- Le CF est en forte progression cette année, nous espérons la même continuité la saison prochaine.
- Le résultat de la saison 22/23 sera meilleur que les -50k€ du budget prévisionnel. Grâce à l'aide FFTT (24k€) liée à la convention signée, nous serions autour de l'équilibre ! Concernant le versement de cette aide, la question sera posée à Malory le 2 juin.
- Avec les chiffres d'Avril, le résultat de fin de saison ne devrait pas changer.

➤ **Hypothèses BP 23/24**

- Mise en œuvre de la convention avec la FFTT avec une embauche importante pour le développement du grand ouest et un apprenti pour améliorer notre communication interne et externe.
- Les tarifs AURA très éloignés des courbes de l'inflation
- Les formations A/JA seront gratuites.

Question Didier GOUGIS : Le fait de ne pas faire payer au niveau ligue, est ce que cela ne va poser de problème au niveau des départements, car pour certains départements ces formations sont facturées aux clubs et par conséquent les comités vont perdre de l'argent ? Les personnes suivront les formations gratuites organisées par la ligue et non celle des comités.

- Réponse Nicolas HAREL : Les départements ont la main sur la formation AR/JA1. La Ligue vient en appui auprès des départements qui en font la demande.

À la suite de ces échanges, **il est décidé que les commissions départementales d'arbitrage refactureront à la Ligue les formations des clubs qui sont en obligation (clubs en régionale 1).**

- La ligue décide d'arrêter les aides licences sauf pour les féminines. Cette aide concerne la transformation du passage de la licence loisir à la licence compétition. Cette aide portera également sur les licences des dirigeantes. Un séminaire spécial féminine sera organisé et sera entièrement gratuit les 11 et 12 novembre à Ambérieu en Bugey.

➤ **Tarifs 2023/2024**

- Profitant d'une estimation de fin d'exercice très pessimiste, la FFTT a fait voter une hausse sensible du tarif des licences (+2€ à +3€). La licence loisir augmente d'une façon non négligeable. Cependant, la ligue gardera inchangée sa part sur les licences 'compétition', et partage avec ses comités la hausse globale dictée par la FFTT sur les licences 'loisir'

- L'engagement des équipes régionales passe à 180€ par saison et la péréquation pour les déplacements JA neutre (Nat et PN) à 100€ par phase.

- Toutes les autres compétitions régionales seront gratuites sauf le critérium fédéral, ré-affiliations, mutations.

➤ **Budget prévisionnel 2023/2024**

- Après plusieurs années 'spéciales' avec un solde global très positif, nous retrouvons enfin un budget équilibré.

- Tous les chiffres détaillés ont été transmis par mail

Les tarifs et le budget sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité

7. Développement : Demande d'aide financière du club de Villars (vote)

Le club de Villars est en grosse difficulté financière avec une très mauvaise gestion en interne.

Leur dette auprès du département de la Loire s'élève à 5177 € + environ 1000 € de facturation courant juin avec pratiquement zéro trésorerie. Un plan d'action est mis en place avec le comité pour épurer leur dette notamment avec le renforcement de la structure dirigeante (nouvelle trésorière Elodie GRAIL) et implication d'autres personnes autour du président qui était vraiment trop esseulé.

- La ligue a proposé à la FFTT une subvention de 1500 € à la suite de leur dossier ANS ce qui est ajouté aux 1000 € d'aide que la commission de développement propose ce qui permettrait d'apurer 40% de leur dette

Le club est dans cette situation à cause de la crise covid, mais aussi dû à une mauvaise gestion en interne.

Lydie indique qu'il faut que cela soit soumis à condition avec un accompagnement d'un échéancier très clair. Le comité de la Loire sera informé du montant de l'aide accordé par la ligue, et demande au comité une copie de l'échéancier financier.

Philippe se propose de suivre le club en parallèle avec le comité.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à la majorité (1 contre)

8. Indemnités des organisations régionales (vote)

Tableau annexe 2

Cette grille est proposée pour l'organisation des compétitions. Celle-ci est remis à jour en scindant les indemnités journalières de compétition pour l'utilisation des tables, des indemnités des arbitres.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

9. Sportive : Approbation des règlements sportifs 2023-2024 (vote)

Après de longs débats, sur les règles des JA neutre en PN, l'article de règlement proposé par la commission sportive est le suivant :

- La CRA n'affectera pas de JA neutre sur les rencontres des clubs qui ne jouent pas le jeu
- En fin de saison, si un club en obligation n'a fourni aucune prestation de JA neutre, sa meilleure équipe régionale sera rétrogradée d'une division.
- En fin de saison, si le club a fourni entre 1% et 50 % de ses obligations en JA neutre, 3 points rencontres lui seront retirés du classement général

De plus, la ligue informera la commission sportive fédérale des clubs qui ne fournissent pas de prestation. Et demandera quelle solution la CFA peut nous proposer pour qu'ils puissent jouer le jeu ?

La grille des pénalités sera mise à jour avec modification de certains tarifs :

- Tenues différentes et/ou non-réglementaires 20 €
- Suppression des pénalités financières concernant les défauts de JA

La grille des engagements sera mise à jour avec modification de certains tarifs :

- Engagement pour chaque équipe pour toutes les divisions 180 €/saison
- Engagement péréquation équipes PN-Nationales messieurs 100€/éq/phase

Ces propositions sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité

10. CREF : Liste des Arbitres et Juges Arbitres (vote)

Cette liste est adoptée à l'unanimité

11. Développement : Statistiques au 28 avril, Opération Raquettes, Challenge des licenciés, Convention FFTT-Ligue-Territoires, Ping Tour, Aides aux clubs, Journée des bénévoles

Statistiques au 28 avril

La progression globale continue en :

- + 13% au global par rapport à la saison 21-22 (dont +11,1% compétitions)
- + 5,3% au global par rapport à la saison 18-19

Nous dépassons la fin de la saison 2018/2019, la dernière saison avant COVID. Il y a quand même quelques difficultés concernant la prise des licences qui concernent le PPP, car les clubs rencontrent des difficultés à récupérer les informations pour avoir les coordonnées des enfants. On risque notamment d'avoir un frein en fin de saison notamment pour la Savoie qui prend ces licences à cette période-là, donc Philippe reste très optimiste sur ses prévisions de 10000 licences loisirs et 10000 licences compétitions.

Opération Raquettes

Jusqu'à aujourd'hui, la ligue fournissait des raquettes, et au niveau de la logistique c'est très compliqué voire impossible parfois.

Par conséquent, au vu de la gestion très compliquée, la commission de développement propose la modification de l'aide concernant l'opération raquette :

- Suppression de l'achat de raquettes et de redistribution à faible coût (2€ sur lesquels la Ligue prend 0,5€ et le CD peut prendre 0,5€).
- Problème de logistique et de perte d'argent sur l'achat / revente

La nouvelle proposition :

- Aide financière sur l'achat des raquettes auprès de la FFTT sur facture.
- Suppression des problèmes logistiques et appui sur l'aide fédérale.
- Le kit coûte 5€, l'aide de la Ligue sera la totalité du kit.

La commande est faite par le club qui fera passer la facture à la ligue après l'accord de son comité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Challenge des licenciés

Le challenge des licenciés est un classement intermédiaire, une vingtaine de club sont concernés donc très serrés. Il a été très simple d'extraire la partie concernant les licences mais beaucoup plus difficile pour la partie formation d'arbitres et autres. Philippe a tenu compte de la date d'obtention du diplôme. Il est très circonspect sur la partie formation. Si nous devons renouveler ce challenge, il serait bien de ne pas tenir compte du critère de la formation.

Jean-Luc indique que l'idée est de valoriser les formations, et que nous n'avions pas connaissance des difficultés rencontrées.

Après plus échanges, il est proposé trois solutions :

- Choix 1 : maintien du challenge en l'état (licenciés + formation)
- Choix 2 : on sépare les deux critères licenciés et formations
- Choix 3 : on s'abstient

Ces propositions sont soumises au vote, **le choix n°1 est adopté à la majorité**

Choix 1 : 9 - Choix 2 : 2 - Choix 3 : 1

Convention FFTT-Ligue-Territoires

Alternant en communication : La ligue embauche un alternant pour début septembre pour aider à la communication.

- 80 candidats ont envoyé leur candidature, 7 entretiens ont été fait dans un premier temps, puis la commission a validé 4 entretiens à la suite de cela. Après ce 2^{ème} entretien, une promesse d'embauche a été effectuée sur un jeune qui connaît déjà le monde du travail et qui poursuit ses études.

Lydie indique les quelques missions qui lui seront confiées parmi d'autres :

- Réaliser une charte graphique
- Travailler sur Facebook avec le best of mensuel
- Travailler sur Instagram avec des visuels, des photos de joueurs pour les valoriser
- Réaliser des vidéos sur YouTube

Son rôle sera d'animer la communauté pongiste sur le territoire, de valoriser l'image de la ligue, des comités et des clubs. Il sera aussi mis à disposition des clubs, des comités qui en font la demande sur l'aspect communication (flyer, événements, courriers divers aux institutions)

CTDI : C'est un CTD itinérant sur les départements Allier, Cantal et Puy de Dôme.

Nous avons reçu 3 candidats et la commission développement se propose que Jean-Luc, Sylvain et Gilbert reçoivent deux candidatures. La prise de poste est prévue pour début septembre.

Ping Tour

Cette année il y a de nouveau les étapes de Niveau 1, 2 et 3.

La Ligue a obtenu 3 étapes de niveau 1 :

- Feurs le samedi 3 juin
- Brioude le samedi 1^{er} juillet
- Roanne le samedi 16 septembre

C'est dommage que cela ne soit pas assez réparti, mais malheureusement peu de clubs ou communes postulent.

Au niveau représentation, les organisateurs doivent solliciter la ligue et le Comité. En fonction des besoins, une demande de mise à disposition de salariés sera peut-être accordée. La ville de Brioude et le club ont déjà contacté le Puy de Dôme.

Lydie indique qu'il y a 12 ping tour niveau 1 dont 3 au niveau Ligue AURA.

Aides aux clubs

Le fichier des aides au club sera remodifié et sera proposé au prochain du conseil de ligue.

Points d'informations apportés par Lydie COURAULT :

Avant d'aborder la journée des bénévoles, Lydie a assisté à une réunion de développement avec la Fédération, si chaque club prend 4 licences, l'objectif de 200 000 licenciés serait atteint.

Depuis le début du mandat, des commissions de développement ont été mises en place qui sont suivies par les départements. Nous allons étendre nos listes d'invités à des clubs par rapport aux thématiques, en plus des comités.

Journée des bénévoles

Dans un premier temps, il a été fait un constat d'un essoufflement du bénévolat « longue durée ». Dans les commissions de développement, il est rapporté que pour un jour, une semaine, on trouve facilement des parents qui veulent s'investir, cependant sur de la durée, on trouve difficilement des personnes qui voudrait s'engager sur des postes comme le secrétariat, la trésorerie... Parallèlement à cela, cela vient en contradiction avec l'augmentation du nombre de licenciés dans les clubs.

À la suite de cela, la commission propose la :

- Création d'un groupe de travail chargé de l'organisation de la journée des bénévoles. Le 1^{er} rdv est fixé au mois de juin. Cette démarche régionale a pour but de mettre en lumière le rôle majeur de tous les bénévoles, qu'importe leur fonction.

Un appel à candidature sera lancé auprès des clubs, comités et ligue pour intégrer le groupe de travail.

12. Sportive : Evolution du Juge-Arbitrage : requête du D38, du D01 et du D26-07

Jean-Luc souhaite en ouverture de ce point prendre la parole pour présenter la problématique, le but était de :

- Améliorer la qualité de nos rencontres, d'avoir une équité sportive (même règle partout)
- Valoriser notre discipline et l'arbitrage (cela passe par une reconnaissance des arbitres et JA dans nos clubs comme une performance d'une équipe ou d'un joueur)
- Valoriser le travail des formateurs
- Présence à terme d'une personne formée aux premiers gestes qui sauvent

Ces nouvelles obligations n'étaient pas là pour pénaliser les clubs, il avait été fait un échéancier assez lointain avec application pour la régionale 1 en 23/24 et pour la régionale 2 et 3 saisons 24/25. De plus, les formations JA1 étaient gratuites pour les clubs en obligation. Ces dispositions avaient été votées au conseil de ligue du 18/02/23.

Après plusieurs critiques de clubs négatives sur ces nouvelles dispositions, nous avons reçu une critique plutôt constructive des clubs du CD 38. Par conséquent, Jean-Luc propose de rediscuter de l'échéancier et du nombre de rencontres pouvant être juge-arbitrée en simultanée par un JA non joueur.

Jean Michel POULAT explique que cette contre-proposition est faite par un groupe de présidents de clubs, ce n'est pas une proposition du Comité de l'Isère.

Leur proposition est d'avoir un JA référent sur plusieurs rencontres. Concernant le département du Comité de l'Ain, il pense que c'est à peu près la même proposition.

Après plusieurs échanges sur le sujet, il est décidé de rester sur la décision du 18 février 2023 en incluant un bilan en fin 23-24 avant d'étendre cette disposition aux autres divisions soit :

- A partir de la saison 2023/2024 en R1, Il sera obligatoire de mettre un JA non joueur. Celui-ci ne pourra pas être joueur dans une autre rencontre en simultanée. Les clubs auront toute la 1^{ère} phase pour se mettre en conformité, tous les clubs qui se trouveront en R1 bénéficieront d'une formation gratuite pour augmenter leur effectif de JA1.

La ligue décide de rajouter cependant qu'en cas de fin de phase 1, le club qui ne sera pas en conformité avec le règlement devra obligatoirement inscrire une personne et celle-ci devra participer à la formation en phase 2.

A la suite de cela, un bilan sera fait en fin de saison 23/24, et la ligue envisagera d'étendre aux divisions inférieures suivant le résultat.

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

13. JACA : le programme

L'idée est de se retrouver pour partager nos expériences et de valoriser nos bénévoles. La JACA aura lieu le week-end du 8/9 septembre à St Chamond. Le programme suivant est proposé :

Samedi

* Journée consacrée à une journée plus axée AR et JA1 avec :

- Désignation JA neutre phase 1
- Session de formation continue
- Repousser les fins de grades de 4 saisons - celle en cours incluse
- Pour les présents. Et une saison pour ceux en visio.
- Discuter d'une formation 1^{er} secours (seulement obligatoire pour les nouveaux formés) = annulé
- Explication de nouvelles règles/ règlements
- Tables rondes / ateliers autour du rôle de JA1 (par duo pour se partager une rencontre, avoir un Girpman, etc...)
- Remise de diplôme, carte, tenue +/- challenge des club formateur branche arbitrage

Dimanche

* Consacrer aux JA2 et JA3 + FO

- Intervention Colosse aux pieds d'argile
- Formation continue
- Intervention autour de : Spid D, tirage par bloc et numérotation internationale.
- Composition des tables JA3 pour la saison + CF
- Essayer de faire une table ronde avec les techniciens sur leur vision des compétitions.
 - Voir sur quels regroupements techniques nous pourrions faire des interventions sur l'arbitrage.
 - Table, ronde avec les formateurs pour rendre nos formations plus attractives

La ligue a des sacoches pour cette journée, il serait intéressant de voir si nous pouvons avoir des goodies en plus.

14. Divers

Jean Luc propose un calendrier politique avec les dates suivantes :

16 septembre 2023	Conseil de Ligue à Roanne (ping tour)
28 octobre 2023	Assemblée générale Ligue
24 novembre 2023	Bureau (visio)
6 janvier 2024	Conseil de Ligue
16 février 2024	Bureau (visio)
30 mars 2024	Conseil de ligue
27 avril 2024	Conseil de ligue
7 juin 2024	Bureau (visio)
29 juin 2024	Assemblée générale

Ce calendrier est adopté à l'unanimité

AG 24-25 électorale

L'assemblée générale électorale aura lieu en octobre 2024, et apparaîtra sur le calendrier en 24/25.

Inter-comités 23-24

Pour l'organisation des Intercomités en PACA, la date retenue qui sera transmise à la Ligue PACA est le 22/06/2024. Gilbert leur fera une réponse.

Ateliers du Congrès 24/06/23

La ligue avait prévu 3 ateliers, cependant à l'heure actuelle deux peuvent être organisés :

- Rôle des principaux dirigeants : animation Sylvain et Jean-Luc
- Ping Virtuel avec démonstration, ping tour et nouvelles pratiques : animation Philippe Geneste, Malory LASNIER et Maxime CARLOMAGNO

Pour le 3^{ème} thème, un mail sera fait à Laurent MILLET pour lui demander s'il pourrait animer un atelier sur :

- Comment organiser un événement (avant, pendant et après)

Questions diverses

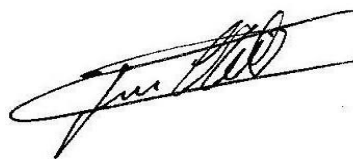
Question de Daniel MAUPUY : Quand doit-il demander les demandes de mérites régionaux au comité ?

Réponse de Jean-Luc GUILLOT : Les demandes doivent parvenir à la ligue au plus tard le 15 septembre.

Tous les mérites régionaux (or, argent et bronze) seront remis à l'assemblée générale de Ligue. Un point sera fait sur tous les résultats sportifs afin de remettre aussi les récompenses.



Le Secrétaire Général
Sylvain FERRIERE



Le Président
Jean-Luc GUILLOT

Annexe 1 : Attribution des épreuves régionales – Saison 2023/2024

Epreuves AURA	Epreuves AURA 23-24	Date épreuve
Barrage mont N3 ph 1	Al Echirolles (38) Manthes (26) A définir selon les équipes concernées	Sam. 16 décembre 23
Coupe Nat. Vétérans	US St Egrève (38)	Sam. 13 janvier 24
Championnats Vétérans	US St Egrève (38)	Dim. 14 janvier 24
Champ. Régional AURA JEUNES	Réveil Chambonnaire (42-43)	Sam. 23 et dim. 24 mars
Champ. Régional AURA Seniors	Ligue AURATT	Lun. 1 ^{er} avril 24
Top Détection	Vallon Pont d'Arc (07) ??? Cournon (63) ??	Dimanche 19 mai 24
Finales par classement	Pays Rochois (74)	Sam. 27 et dim. 28 avril 24
Titres par équipes	Retournac (42-43)	Sam. 25 et dim. 26 mai 24
Barrages par équipes	Retournac (42-43) Asul Lyon 8 (69) Aulnat (63)	Sam. 25 et dim. 26 mai 24
Challenge MASSET	Centr'Isère (38)	Dim. 16 juin 24

Dates et lieux du critérium fédéral 2023/2024

Nationale 2 Tour 1 – sam 14 - dim 15 oct	Nationale 2 Tour 2 – Sam 2 – dim 3 dec	Nationale 2 Tour 3 – sam 27 – dim 28 janv	Nationale 2 Tour 4 – Sam 6 – dim 7 avril
	Pays Rochois (74)		CUSSET (03)

Echelon régional	Tour1 sam 14 octobre	Tour1 Dim 15 octobre	Tour2 sam 2 décembre	Tour2 dim 03 décembre	Tour3 sam 27 janvier	Tour3 dim 28 janvier	Tour4 sam 6 avril	Tour4 Dim 7 avril
Pré-nationale mess et dames et benjamines (16 Tables)		Pays Rochois (74)		Retournac (42-43)		Ceyrat (63)		Rhône Garon (69)
Pré-nationale Jeunes (16 Tables)		Cusset (03)		Rhône Garon (69)		Aulnat (63)		Pays Rochois (74)
Rég. 1 Centre Ouest féminines (4 à 5 tables)	Asul Lyon 8 (69)		Asul Lyon 8 (69)		Feurs (42-43)		Feurs (42-43)	
Rég. 1 Ouest benjamins (4 à 5 tables)	CD 63		CD 63		CD 63		CD 63	
Rég. 1 Ouest masc (16 Tables)		Naucelles (15)		Randan (63)		Montbeugny (03)		Montluçon (03)
Rég. 1 Centre masc (16 Tables)		Le Pouzin (07)		Poncharra/St Forg.(69)		Le Pouzin (07)		Poncharra/St Forg.(69)
Rég 1 centre poussins benjamins (4 à 5 Tables)	Manthes (26)		Lyon Est (69)		Manthes (26)		Lyon Est (69)	
Rég. 1 Est féminines (4 à 5 tables)	Manthes (26)		Manthes (26) ? Sassenage ??		Manthes (26)		La Bathie (73)	
Rég. 1 Est masc (16 Tables)		Cran (74)		Sassenage (38)		Pays Rochois (74)		Sassenage (38)

Annexe 2 : Indemnités des organisations régionales

Tables pour la compétition		Tables d'échauffement sauf crit fed)	
De 1 à 4	30 €	2	+10 €
De 5 à 8	60 €	2	+10 €
De 9 à 12	90 €	4	+20 €
De 13 à 16	120 €	4	+20 €
De 17 à 20	150 €	6	+30 €
21 et +	180 €	6	+30 €

Compétition	Indemnité Prestation	Repas/hôtel
Epreuves régionales	25 €/jour pour les AR 15 €/jour pour les AC (club organisateur)	A déterminer par la CRA en collaboration avec les organisateurs. 8€ repas si pas de buvette sur place

Annexe 3

TARIF LIGUE AURA 2023/2024

AFFILIATIONS	Total	Part CD	part Ligue	part fédé
Affiliation 1ère et 2ème année	39,00		15,00	24,00
Réaffiliation	105,00		30,00	75,00
Fonctionnement LRATT (1ère voix)	30,00		30,00	
Fonctionnement LRATT (2me voix et plus)	50,00		50,00	

MUTATIONS	Total	Part CD	part Ligue	part fédé
Mutation 5 à 9	40,00		40,00	0,00
Mutation 10 à 12	50,00		50,00	0,00
Mutation 13 et 14	50,00		50,00	0,00
Mutation 15 et 16	60,00		60,00	0,00
Mutation 17 et 18	60,00		60,00	0,00
Mutation 19 et plus	60,00		60,00	0,00
Mutation 1ère série mess 301-1000 et fem 101-300	550,00			550,00
Mutation 1ère série mess 1-300 et fem 1-100	variable			variable

LICENCES Compétitions	Total	Part CD	part Ligue	part fédé
Junior - vétérans-seniors	59,00	13,85	21,00	24,15
poussin - benjamin - minime - cadet	42,00	10,35	15,50	16,15

LICENCES Loisirs	Total	Part CD	part Ligue	part fédé
junior - vétérans-seniors	19,40	5,60	3,40	10,40
poussin - benjamin - minime - cadet	9,50	2,50	1,50	5,50

INDIVIDUELS

CRITERIUM FEDERAL	Total	CD	LAURA	FFTT
Senior - vétérans	37,00	12,00	8,00	17,00
poussin - benjamin - minime - cadet - junior	22,50	9,00	5,50	8,00

CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

ECHELON REGIONAL TARIF SAISON COMPLETE				
Toutes divisions régionales	180,00		180,00	
Toutes divisions départementales	100,00	100,00		

PEREQUATION JA NEUTRE TARIF PAR PHASE ET PAR EQUIPE				
Péréquation JA neutre (clubs évoluant en PN-NAT)	100,00		100,00	

COMPETITIONS DIVERSES

	COMITE	AURA	FEDE
Coupe Nationale Vétérans		0,00 €	25,00 €
Finale par classement		0,00 €	15,00 €
Individuel Vétérans		0,00 €	25,00 €
Challenge Chantal et Gérard MASSET		0,00 €	
Finale individuelle AURA		0,00 €	



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LIGUE AUVERGNE- RHONE-ALPES TENNIS DE TABLE

REGLEMENTS REGIONAUX

SAISON 2023-2024

Sommaire

LES MODIFICATIONS DES REGLEMENTS FEDERAUX 2023-2024.....	2
RÈGLES APPLICABLES À TOUTES LES COMPÉTITIONS.....	3
REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES AURA	5
CRITÉRIUM FÉDÉRAL AURA	10
TOP DETECTION AURA	14
COUPE NATIONALE VETERANS AURA	15
CHAMPIONNAT VETERANS AURA.....	16
FINALES INDIVIDUELLES AURA PAR CATEGORIE Seniors Messieurs et Dames (élite).....	17
FINALES INDIVIDUELLES AURA PAR CATEGORIE Benjamin(e)s – Minimes G/F – Cadet(te)s – Juniors G/F.....	18
FINALES PAR CLASSEMENT AURA.....	18
CHALLENGE MASSET (à valider par la Commission Jeunes et Technique)	20
TOURNOIS	22

LES MODIFICATIONS DES REGLEMENTS FEDERAUX 2023-2024

Sous réserve de validation par le conseil fédéral de mai 2023 :

1) Modifications du règlement des ententes féminines

L'ensemble des représentants des régions sont favorables à supprimer la restriction de l'article I.402 des ententes féminines d'un niveau inférieur, mentionnant que l'une des deux associations ne doit pas posséder d'équipe en championnat féminin. Ceci permettra aux ententes constituées en région d'accéder au championnat de nationale 3.

La condition sera que cette entente de niveau inférieur n'accède pas à un niveau supérieur ou égal à l'une des équipes de numéro inférieur des 2 clubs.

2) Assouplissement de la règle du classement minimum en Championnat féminin N3 Dans le but de limiter les forfaits ou amendes, une discussion s'engage pour assouplir cette règle du classement minimum (7). Il est proposé de supprimer le classement minimum en N3 féminine ou d'assouplir de 3 joueuses à 2 joueuses ayant le classement minimum de 700 points. C'est cette dernière solution qui est adoptée.

Attention : ce sont des règlements régionaux. Pour les compétitions nationales, il convient de vous référer aux règlements fédéraux.

RÈGLES APPLICABLES À TOUTES LES COMPÉTITIONS

Article 1 - Licenciation

Les épreuves organisées par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de tennis de table sont réservées aux joueurs et joueuses licenciés **compétition** et en règle *vis-à-vis de la certification médicale*, des associations situées sur le territoire de la Région ou rattachées sportivement à celle-ci.

Article 2 - organisation

L'échelon régional de chaque épreuve est sous la responsabilité de la ligue.

L'organisation matérielle est confiée à un club de la ligue. Le Conseil de Ligue délègue à la Commission Sportive Régionale la gestion sportive de l'épreuve, hormis pour le top détection et le challenge Chantal et Gérard MASSET qui sont gérés par la Commission Jeunes et Technique

Article 3 - Droits d'inscription, absences, pénalités

Les associations (pour les compétitions par équipes) et les joueurs, par l'intermédiaire de leur association (pour les compétitions individuelles) doivent, à la date fixée, confirmer leur participation. Passée cette date, ils seront remplacés.

Pour chaque inscription, un droit d'engagement devra être acquitté (il sera facturé directement au club).

Tout joueur – toute équipe – engagé-e et absent-e sans excuse valable (écrite et adressée à la Commission Sportive Régionale) sera sanctionné-e et devra s'acquitter d'une pénalité financière, d'un montant fixé chaque année par le Conseil de Ligue sur proposition de la Commission Sportive Régionale; pénalité financière qui sera réclamée à son club.

Une association qui n'aurait pas réglé l'intégralité des sommes dues au titre de la saison précédente ne pourra pas réengager d'équipes ni de joueurs dans les épreuves organisées par la LAURA TT.

Article 4 - Calcul des quotas de places entre plusieurs entités, suivant un critère quantitatif :

Pour chaque entité, multiplier la valeur du critère retenu par le nombre de places à répartir, le tout divisé par le cumul de la valeur du critère toutes entités confondues ; Cela donne un score précis pour chaque entité ; La somme de ces scores doit être égale au nombre de places à répartir.

Si toutes les entités doivent être représentées (et que le nombre de places à répartir est au moins égal au nombre d'entités),

- Forcer à 1 le score des entités s'ils étaient inférieurs à 1,
- Affecter à chaque entité 1 place,
- Déduire 1 de son score restant.

Tant qu'il reste une place non affectée, en partant du plus haut score restant, affecter 1 place, et déduire 1 de son score restant.

En cas d'égalité, et en l'absence d'un second critère, procéder à un tirage au sort

Garder les derniers scores restants ; Le plus élevé pourra être utilisé pour un repêchage, en cas de refus d'une place par une entité.

Article 5 - Décisions et appels

Tout non-respect des règlements sportifs peut entraîner une décision sportive et (ou) une pénalité financière appliquée par la Commission Sportive Régionale.

Une décision sportive ou une pénalité financière appliquée par un échelon est susceptible d'appel dans les quinze jours suivant la diffusion ou la notification de la décision, l'appel n'est pas suspensif.

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par la Commission Sportive Régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Tennis de Table.

Toute décision sportive ou pénalité financière appliquée par le jury d'appel de la ligue en appel d'une décision de la Commission Sportive Régionale est susceptible d'appel devant le jury d'appel fédéral.

Article 6 - Repêchage

Un repêchage est le fait de maintenir dans son échelon ou de faire accéder à l'échelon supérieur une équipe ou un joueur qui n'avait pas pu gagner soit son maintien soit son accession par ses résultats sportifs. Le repêchage n'est pas un droit.

En cas de refus de repêchage, la place disponible est mise à disposition de la Commission Sportive Régionale. Aucune sanction sportive ou financière ne peut être prise à l'encontre d'une équipe ou d'un joueur qui refuse son repêchage.

Article 7 – Dispositions diverses

SAUF DISPOSITIONS PARTICULIÈRES PRÉCISÉES DANS LE RÈGLEMENT DE CHAQUE COMPÉTITION :

- Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

- Pour les compétitions nationales, le vainqueur de la compétition régionale et un certain nombre d'autres joueurs(esses) sont qualifiés suivant les quotas fixés par la Commission Sportive Fédérale.

- Il n'y a pas d'interruption au cours de la journée pour les compétitions régionales sauf si cela est précisé dans la convocation.

- Le placement des joueurs et joueuses dans les poules, le classement à l'issue des poules et le placement dans le tableau sont effectués en suivant les règles fédérales (titre 1 – chapitre 3 – articles 1.301 à 1.305 des règlements sportifs fédéraux) Sauf précision contraire dans le règlement de la compétition considérée, des poules de 3 ou 4 joueurs seront organisées en appliquant la mise en poule « au serpent » à partir de la liste des joueurs transmise par la Commission Sportive Régionale en considérant les derniers points mensuels diffusés avant la clôture des inscriptions à ladite compétition

Les joueurs doivent se rendre dès leur appel à la table désignée par le Juge-arbitre, sous peine d'exclusion de la compétition.

Pour les cas non prévus dans les règlements régionaux, la Commission Sportive Régionale se référera aux Règlements fédéraux en vigueur (si le cas est prévu).

Les récompenses ne sont remises qu'aux personnes qui restent pour le podium et qui devront se présenter en tenue sportive pour la cérémonie des récompenses.

Pour toutes les compétitions, les juges-arbitres pourront adapter le nombre de joueurs (ses) dans les poules et/ou le type de tableau en fonction du nombre de participants (es) en concertation avec le délégué.

Article 8 – Forfait ou changement de joueur

- Le changement de joueurs peut aller jusqu'à 72 h précédant la compétition. Passé ce délai, le juge arbitre devra être prévenu avant de se rendre à la compétition. Aucune annonce sur place ne sera prise en compte.
- Pour toutes absences, un justificatif sera obligatoire et devra être envoyé au secrétariat de ligue dans les trois jours suivant la compétition. Au-delà de ces 3 jours, si aucun justificatif n'est parvenu, une pénalité financière sera appliquée. (Voir grille tarifaire)
- Pour toutes les compétitions régionales, les coordonnées du juge arbitre seront indiquées sur les convocations envoyées aux clubs et publiées sur le site. Jusqu'à présent la Commission Sportive Régionale a été plus que tolérant sur les forfaits ou changements.

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre."
Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES AURA

Article 1 - organisation

L'organisation sportive de cette épreuve est confiée à la Commission Sportive Régionale de la ligue Auvergne -Rhône-Alpes.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1

Article 2 - Nombre d'équipes par poule et nombre de poules par division. Nombre de phases. Formules

Le championnat comprend les divisions suivantes

Pré-nationale messieurs : 2 poules de 8 équipes

Régionale 1 messieurs : 4 poules de 8 équipes

Régionale 2 messieurs : 8 poules de 8 équipes

Régionale 3 messieurs : 16 poules de 8 équipes

Pré-nationale dames : **1 poule de 8 équipes. Selon le nombre d'équipes engagées**

Nombre de phases : **deux phases.**

Formule de la compétition Dans tous les cas, toutes les parties d'une rencontre sont jouées sauf lors des journées de titres et/ou barrages où les rencontres sont arrêtées dès que l'une des 2 équipes a un total de points partie égal à la moitié des parties possibles + 1 (arrêté au score acquis)

Les parties sont jouées de façon continue dans l'ordre de la feuille de rencontre. La rencontre se dispute sur deux tables. Dès qu'une partie est terminée, le JA doit lancer la suivante sur la table devenue libre

Formule des rencontres : équipes de 4 joueurs en un groupe unique. Choix I.203.3.1 des règlements sportifs fédéraux (14 parties). Les équipes doivent être complètes (pas d'absent).

Article 3 - Droits d'inscription, retard d'engagement, pénalités financières

Les clubs doivent engager les équipes avant la date fixée par la Commission Sportive Régionale. En cas de non-confirmation de l'engagement à la date fixée, une pénalité financière est appliquée. Le cas échéant, la rétrogradation est appliquée.

Pour chaque inscription, un droit d'engagement doit être acquitté.

L'équipe qui est déclarée forfait pour une rencontre doit verser une nouvelle caution pour pouvoir prétendre à continuer l'épreuve.

Les pénalités financières relatives au championnat par équipes infligées aux associations durant la saison sportive doivent être réglées avant la confirmation de l'inscription des équipes pour la phase suivante, sous peine de non-réengagement de toutes les équipes **régionales** de l'association.

Article 4 - Conditions de participation

4A Conditions sportives

4A1. Pour les divisions pré-nationale et régionale 1 messieurs, les associations doivent :

a) disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat régional ou départemental **corporatif exclu**;

b) disposer de trois licenciés compétition jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours) participant à une épreuve, qu'elle soit par équipe ou individuelle, au cours de la saison. La ligue vérifie à l'inscription de l'équipe que l'association a bien 3 licences jeunes compétition et les comités vérifient qu'ils participent à une compétition jeune par équipes ou tout autre compétition qui leur est réservée dans le département (y compris critérium fédéral). A défaut, l'équipe sera rétrogradée en fin de phase, quel que soit son résultat.

e) posséder un effectif permettant de respecter les règles de classement minimum applicables à la division :

- **en pré-nationale messieurs le classement minimum sera 13.**

- **en régionale 1 le classement minimum sera 11.**

RAPPELS Concernant les classements minimums : le classement minimum pris en compte porte sur la saison, c'est-à-dire que pour la PN messieurs un joueur classé 12 ou moins en seconde phase pourra participer en PN s'il était classé 13 en première phase.

De plus, si une équipe monte de R1 en PN en phase 2, un joueur classé 11 pourra jouer en phase 2 s'il a été titulaire de l'équipe en R1 en première phase (au moins 3 rencontres disputées dans cette équipe).

Toutefois lorsqu'une équipe accède à la division supérieure à l'issue de la première phase, les joueurs ayant disputé au moins trois rencontres avec cette équipe lors de la première phase peuvent figurer sur la feuille de rencontre lors de la deuxième phase même s'ils ne respectent pas le classement minimum pour cette division.

Le non-respect **(même partiel)** de ces dispositions implique la rétrogradation en Régionale 1 ou 2 Messieurs en fin de phase. Dans ce cas, tous les résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points acquis contre cette équipe par ses adversaires ainsi que l'application d'une pénalité financière. **est considéré comme étant une équipe non conforme avec toutes les conséquences qui en découlent.**

4A2. Pour les divisions régionales 2 et 3 messieurs

Il n'y a pas d'obligation de classement minimal pour ces divisions.

4A3. Pour la division pré-nationale dames

Les principes de fonctionnement sont les mêmes que pour la pré nationale messieurs. Toutefois, la commission sportive régionale étudiera toute demande de dérogation justifiée par le club demandeur.

Pour les classements minimums : en pré nationale : 2 joueuses sur les 4 figurant sur la feuille de rencontre doivent avoir un nombre de points égal ou supérieur à 600 lors de l'un des deux classements officiels de la saison en cours.

Il n'y a pas d'obligation de classement minimal pour ces divisions.

4B Conditions de juge-arbitrage

4B1. Nombre et qualifications des JA

- Chaque association évoluant en divisions nationales et/ou régionales (PN, R1, R2, R3) masculines et féminines doit compter dans son effectif de licenciés (compétition) autant de JA qualifiés que d'équipes engagées. Par exemple, un club ayant : 1 Nationale dames + 1 Pré-nationale (messieurs ou dames) + 1 R1 + 1 R3 messieurs, soit 4 équipes devra avoir 4 JA1.
- Pour les JA intervenant en divisions nationales et régionales (jusqu'à R1 incluse), la qualification devra être valide pour la saison en cours (pas de JA en attente de formation continue ou en cours de formation). **Obligation d'utiliser GIRPE pour toutes les divisions nationales et régionales.**
- Pour les JA intervenant sur les divisions R2 et R3, la qualification devra être valide en fin de chaque phase. Un JA en formation en septembre devra compléter sa qualification au plus tard en fin de première phase. Idem pour un JA dont la qualification serait obsolète au début de la saison. Pour être considéré comme recevable, il devra suivre une session de formation continue avant la fin de phase 1 de la saison en cours. **Pour les équipes accédant à l'échelon régional, une tolérance d'une phase est accordée si le club engage un de ses joueurs en formation de JA1**
- Les JA concernés devront être licenciés **compétition** pour officier et s'engager à respecter les conditions d'honorabilité (case à cocher dans SPID)

4B2. Obligations en divisions pré-nationales messieurs :

- Demande de 7 prestations par équipe par saison (3 en phase 1 et 4 en phase 2, ou l'inverse). Les clubs reçoivent dès publication des poules de nationale et régionale le prévisionnel des rencontres sur le territoire de la ligue ainsi que la liste des JA licenciés dans un club sans obligation de JA neutre et ayant effectué des prestations au cours de la saison ou de la phase précédente. Les clubs devront remonter leurs propositions à l'adresse dédiée suivant les consignes qui seront données par les responsables.
- **Le club peut faire appel à des JA non licenciés dans son club.**
- Une somme forfaitaire par phase est demandée aux clubs pour couvrir les frais de déplacement des JA neutres durant chaque phase sur le principe de péréquation. Cette somme est fixée au début de la saison et demandée en début de seconde phase en référence à la participation effective des équipes sur les deux phases.
- Un relevé est effectué une semaine après chaque tour par le secrétariat des rapports non reçus par courriel aux JA concernés avec copie aux responsables afin d'éviter les recherches en fin de phase.
- **En fin de saison, si un club en obligation n'a fourni aucune prestation de JA neutre, sa meilleure équipe régionale sera rétrogradée d'une division.**
- **En fin de saison, si le club a fourni entre 1% et 50 % de ses obligations en JA neutre, 3 points rencontre lui seront retirés du classement général**

4B3. Obligations en division pré-nationale dames :

- Le club recevant doit mettre à disposition un JA licencié du club pour chaque rencontre à domicile. Le JA peut être une joueuse de l'équipe concernée auquel cas elle ne peut juge-arbitrer que la rencontre à laquelle elle participe. S'il est non-joueur il peut juge-arbitrer 2 rencontres simultanées. Il doit être licencié compétition et avoir une qualification valide (pas de JA en licence loisir et/ou ayant une qualification valide jusqu'à la fin de saison précédente).

4B4. Obligations en division Régionale 1 :

- **Le club recevant doit mettre à disposition un JA licencié du club pour chaque rencontre à domicile. Le JA peut être un joueur de l'équipe concernée auquel cas il ne peut juge arbitrer que la rencontre à laquelle il participe. S'il est non joueur il peut juge arbitrer 2 rencontres simultanées. Il doit être licencié traditionnel et avoir une qualification valide (pas de JA en licence promo et/ou ayant une qualification valide jusqu'à la fin de saison précédente).**
- **Le club recevant doit fournir un JA non joueur pouvant officier sur deux rencontres maximums et simultanées. Un JA neutre désigné pour une rencontre de nationale ou PN peut Juge arbitrer une rencontre de R1**

4B5. Obligations en divisions Régionale 2 – 3 :

- Si le club recevant ne peut fournir de JA sur la rencontre, alors le juge-arbitrage est assuré :
 - Par un JA qualifié présent dans l'une ou l'autre des deux équipes.
 - A défaut, par le capitaine de l'équipe adverse.
 - **Si celui-ci refuse, alors c'est le capitaine de l'équipe recevante qui assure le rôle.**

4B6. Organisation :

- En fin de saison, la liste des JA par club est publiée sur le site afin que les clubs aient connaissance exacte de leur effectif en cours.
- La même liste est publiée mi-septembre afin de mettre à jour les changements opérés par suite de mutations ou de compléments de formations et/ou recyclage effectués.

Article 5 - Constitution des poules

Article 5.1 – En championnat masculin

Pour chaque division, les poules sont constituées

- des équipes descendantes de la division supérieure (de N3 pour la PN) à l'issue de chaque phase
- des équipes maintenues à l'issue de chaque phase
- des équipes montantes de division inférieure (de départementale pour la Régionale 3) à l'issue de chaque phase

Méthode utilisée : serpent **intégral** en PN et R1 messieurs en fonction des résultats obtenus à l'issue de chaque phase **et des éventuelles demandes d'aménagement pour des impératifs de clubs ou en raison du point 1 ci-dessous**

Les poules aux R2 et R3 messieurs sont constituées pour chaque phase en suivant les résultats obtenus lors de la phase écoulée (échange possible entre les équipes situées au même placement théorique) tout en tenant compte des situations géographiques des équipes et bien sûr des impératifs de clubs.

1. Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans une poule de n'importe quelle division régionale messieurs
2. Le classement établi par le tableau des titres en fin de seconde phase pourra être utilisé pour le placement des équipes montantes des divisions R1, R2 et R3 en début de saison suivante (sous réserve de compatibilité avec les **éventuels impératifs** de clubs).

A partir de la publication des poules des divisions établies par la Commission Sportive Régionale, aucune recomposition n'aura lieu. **En cas de désistement après publication des poules** les éventuelles équipes repêchées sont intégrées dans la division à la place laissée vacante par l'équipe défaillante. Les places sont proposées aux équipes en fonction de leur classement dans la division à l'issue de la phase précédente. Dans le cas où une équipe refuserait le repêchage, celui-ci sera alors proposé à l'équipe suivante dans l'ordre du classement. Les repêchages seront arrêtés 8 jours avant la date du premier tour (soit le vendredi du week-end avant la date du premier tour => les équipes concernées par un repêchage devront avoir donné réponse le jeudi au plus tard)

Article 5.2 - En championnat féminin

Article 5.2.1 - En PN DAMES

La poule est constituée dans l'ordre du classement à l'issue de la phase précédente et en prenant en compte, dans la mesure du possible les éventuels impératifs de clubs. La Commission Sportive pourra intégrer des équipes directement dans cette division dans l'optique de l'intérêt sportif de l'épreuve. Toute place vacante est mise à disposition de la CSR.

Deux équipes maxima d'un même club ou une équipe d'entente et une équipe d'un des clubs composant l'entente peuvent être dans cette division si elle ne compte pas plus d'une poule. Si la poule comprend deux équipes d'un même club ou une équipe d'entente et une équipe d'un des clubs composant l'entente, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule. De plus, une joueuse ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes (ou une équipe d'entente et une équipe d'un des clubs composant l'entente) ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes (ou l'équipe d'entente et une équipe d'un des clubs composant l'entente) sont dans la même poule.

Dans le cas où il n'y aurait pas assez d'équipes pour constituer une poule complète (moins de 6 équipes engagées pour la phase), une journée de barrage d'accession à la N3 sera organisée pour déterminer l'équipe montante.

La ou les rencontre(s) se dérouleront sur la formule nationale (rencontre au score acquis) et les équipes participant à cette journée devront avoir la capacité de répondre aux obligations de participation à l'échelon N3 Dames

Fournir 2 arbitres officiels ayant au moins la qualification « Arbitre de club »

Article 5.2.2 – En ID1

Elle est constituée d'une poule de 8 équipes, composée de la façon suivante

- Les équipes ayant évolué dans la division au cours de la phase précédente et non montantes en PN ; moins l'équipe classée dernière d'ID1.
- Les équipes montantes de la journée de barrages qui devra être organisée entre les différentes divisions départementales (ou interdépartementales) pour accéder à cette division.

Les équipes seront placées dans l'ordre du classement de la phase précédente et en prenant en compte, dans la mesure du possible, les impératifs de clubs.

Article 5.2.3 – Autres divisions départementales / inter-départementales

Les comités sont encouragés à mettre en place des championnats ou journées de rencontres par équipes féminines sur des formules de compétition de leur choix. A l'issue de chaque phase, les équipes ayant participé à l'ID2 ou à un championnat organisé par un département ou un regroupement de départements et ayant terminé première ou deuxième sont autorisées à s'inscrire à une journée de barrage d'accession à l'ID1.

Cette journée se déroulera sur la formule de compétition ID1 : équipes de 3 joueuses en un groupe unique.

Le nombre d'équipes montantes en ID1 à l'issue de la journée de barrages est fixé à 2. Dans le cas où un nombre important d'équipes se présenterait, la commission sportive étudiera la possibilité de passer l'ID1 à 2 poules (de 6) afin de permettre un plus grand nombre de montées.

Pour des raisons de facilités administratives, les divisions ID1, ID2 et ID3 (si elles existent) sont gérées sportivement par le comité du Rhône et administrativement par le secrétariat de ligue (suivi administratif du championnat).

Article 6 - Lieu, date et heure des rencontres

Le lieu de la rencontre est déterminé par le numéro attribué dans la poule (voir calendrier ci-après) ;

Pour les rencontres juge-arbitrées en JA neutre (PN messieurs –PN dames)

- Le jour et la date officielle de rencontre sont fixés au samedi après-midi à 16 heures. Les éventuelles demandes de modification doivent être réalisées par l'espace mon club 15 jours au plus tard avant la date de la rencontre.
- La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Pour les rencontres juge-arbitrées par le club recevant (R1-R2-R3 messieurs)

- Le jour et la date officielle de rencontre sont fixés au samedi après-midi à 16 heures. Des arrangements de rencontre sont possibles jusqu'au dimanche matin. Dans ce cas, la demande de modification doit être réalisée par l'espace mon club 15 jours au plus tard avant la date de la rencontre.
- Les autres demandes de modification peuvent être effectuées par l'espace mon club au plus tard une semaine avant la date de la rencontre.
- La salle dans laquelle se déroule la compétition doit être ouverte une heure au moins avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

En cas de non-respect, l'équipe visiteuse est habilitée à émettre des réserves qui seront suivies d'une enquête de la Commission Sportive Régionale. Les sanctions peuvent aller jusqu'à la perte de la rencontre par pénalité sportive.

Les rencontres se déroulent dans l'ordre prévu par le calendrier.

A défaut d'accord de la CSR, la rencontre doit être jouée aux dates et heures prévues au calendrier !

En cas de changement de la date de rencontre, ne peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre que les joueurs qualifiés à la date initialement prévue.

Article 7 - Conditions matérielles

7-1 - Tables – Filets - Raquettes

Les tables et filets doivent être identiques (même marque, même type, même couleur) et homologuées FFTT ou ITTF.

Les joueurs doivent avoir une raquette dont les revêtements sont agréés par l'ITTF (<http://www.fft.com/site/extranet/arbitres/reglementation>).

7-2 – Choix des balles

L'échauffement (pendant la mise à disposition des tables prévue à l'article 8), la période d'adaptation aux conditions de jeu et toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles en plastique agréées d'une même marque, même référence et même couleur. Celles-ci sont fournies par l'association recevant qui doit en prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre. Si les balles agréées existent en deux couleurs, l'équipe recevant devra proposer des balles de couleur compatible avec la tenue de l'équipe adverse. Si les balles agréées n'existent qu'en une seule couleur, la tenue des deux équipes doit être de couleur compatible avec celle-ci.

Article 8 - Mise à disposition des tables

Dans la demi-heure qui précède l'heure fixée pour le début de la rencontre, l'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables et des balles (en plastique et agréées) prévues pour la rencontre pendant dix minutes consécutives au moins, et d'une de ces tables pendant les quinze minutes qui précèdent le début.

Article 9 - Établissement de la feuille de rencontre et transmission des résultats

Un ordinateur avec GIRPE et une imprimante fonctionnelle, doivent être mis à la disposition du juge-arbitre (ou des deux capitaines en cas d'absence du juge-arbitre) au moins quinze trente minutes avant le début de la rencontre par l'association recevant.

A la fin de la rencontre, le juge-arbitre fait signer la feuille de rencontre recto-verso aux deux capitaines ; ils attestent ainsi la conformité des résultats inscrits ainsi que d'avoir pris connaissance de toute observation portée au dos de la feuille. Il signe ensuite la feuille de rencontre, remet à chaque capitaine un exemplaire de la feuille, et il en conserve un exemplaire (soit par impression, soit par envoi courriel).

Les résultats doivent être saisis avant le dimanche 12 H.

En Pré-nationale – R1 – R2 l'utilisation de GIRPE est obligatoire dès la première phase (01/09/22). Cette obligation est étendue à la R3 à partir de la seconde phase (01/01/2023).

Il n'y a plus d'envoi de la feuille s'il y a utilisation de GIRPE. Dans le cas où GIRPE ne pourrait pas être utilisé, le club recevant fait parvenir au secrétariat un exemplaire de la feuille par courriel. L'envoi doit être complété par un envoi courrier dans le cas de cartons, réserves, réclamations et rapport JA.

En cas d'arrêt de la rencontre par le JA ou de sanction non exécutée, c'est au JA qu'il revient de procéder à l'envoi.

En cas de défaillance du site (impossibilité de remontée des résultats), transmettre ses résultats par courriel à contact@laura-tt.fr

A défaut, une pénalité financière par résultat non communiqué sera appliquée aux clubs fautifs.

En cas de forfait, **une feuille de rencontre** **une saisie via GIRPE ou directement dans SPID** doit être établie. La fourniture, l'envoi et le libellé de la feuille de rencontre incombent toujours dans ce cas à l'équipe qui bénéficie du forfait.

Article 10 – participation des féminines, étrangers, mutés

10-1 - Participation des étrangers

Une équipe ne peut comporter qu'un **seul joueur étranger** (qualification « E » sur la licence qui doit être reportée sur la feuille de rencontre).

10-2 - Participation des féminines au championnat masculin

Les féminines peuvent participer au championnat masculin. Elles doivent satisfaire au classement minimum prévu pour chaque division.

Une dérogation est accordée par la Commission Sportive Régionale pour autoriser les joueuses à participer au titre d'une même journée au championnat masculin et au championnat féminin à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date (date réelle ou date figurant au dernier calendrier publié).

Cette dérogation prendra fin en 2024 avec le mandat débuté en septembre 2020.

10-3 - Nombre de mutés

- Une équipe de plus de trois joueurs ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs mutés en phase 1 et phase 2
- une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté en phase 1 et phase 2

Article 11- Equipe incomplète

On entend par équipe incomplète :

- soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre,
- soit l'absence effective à l'appel de toutes ses parties d'un joueur régulièrement inscrit sur la feuille de rencontre.

Pour ces deux cas les équipes seront considérées comme non-conformes et battues par pénalité.

Toutefois, le JA en charge de la rencontre devra la faire exécuter dans son intégralité.

Article 12– Journées de barrages et titres

12.1 - Journée des titres

Les équipes classées première de leur poule à la fin de la seconde phase disputent un tableau de classement destiné à désigner l'équipe championne de la division pour la saison écoulée. Le placement dans le tableau est effectué par tirage au sort.

12.2 - Barrages PN – R3

Dans le cas où des rencontres de barrages croisés sont organisées, elles se déroulent au score acquis. Les rencontres en masculins se déroulent sur le règlement de la division la plus basse. En divisions masculines il n'y aura pas d'organisation de barrages en fin de phase 1 hormis en pré-nationale messieurs si le nombre de montées en N3 est égal à 3. Ils seront organisés en fin de phase 2 pour toutes les divisions sur les mêmes dates que les titres.

Les 1^{ers} non-descendant d'une division joueront les second de la division inférieure. La Commission Sportive Régionale établira les rencontres de barrage.

Tous les seconds de chaque division R1, R2 et R3 seront barragistes.

	1 descende de plus que de montée en Nationale	Autant de descende de nationale que de montée	1 descendante de moins que de montée en Nationale
BARRAGE PN-R1	Le moins bon 5 ^{ème} et le meilleur 6 ^{ème}	2 ^{ème} 6 de PN	Le moins 6 ^{ème} et le meilleurs 7 ^{ème}
BARRAGE R1-R2	Le moins bon 5 ^{ème} et les 3 meilleurs 6 ^{ème}	4 ^{ème} 6 de R1	Les 3 moins bon 6 ^{ème} et le meilleurs 7 ^{ème}
BARRAGE R2-R3	Le moins bon 5 ^{ème} et les 7 meilleurs 6 ^{ème}	8 ^{ème} 6 de R2	Les 7 moins bon 6 ^{ème} et le meilleurs 7 ^{ème}

En PN féminines, la 1^{ère} non descendante disputera un barrage avec une équipe classée 2^{ème} de l'échelon inférieur si cela est possible en phase 1. Le barrage se déroulera sur la base du règlement de la PN dames. Pour l'équipe d'ID1 disputant le barrage d'accession PN et passant donc de 3 à 4 joueuses, une des joueuses pourra n'avoir disputé aucune rencontre avec l'équipe. Ce même barrage sera organisé en seconde phase sur les mêmes dates que les titres.

Ces rencontres permettront l'établissement d'un classement des équipes concernées pour d'éventuels repêchages et la constitution des groupes de la phase ou la saison suivante.

Dans le cas d'un forfait lors d'une rencontre de repêchage, si le forfait est annoncé au moins 48 heures avant l'épreuve, aucune pénalité financière ne sera appliquée. Cependant, l'équipe ne pourra pas prétendre à un repêchage en début de saison, ou de phase suivante.

Article 13 - Montées – descentes – repêchages

Les classements des équipes à l'intérieur d'une même poule sont effectués sur la base des départages prévus par les règlements sportifs fédéraux : article I.202.2 des Règlements sportifs fédéraux Juillet 2021 – Page 36/103

Les classements des équipes classées à un même rang dans des poules différentes d'une division sont effectués sur la base des départages prévus par les règlements sportifs fédéraux : article II.109 des Règlements sportifs fédéraux Juillet 2021 – Page 44/103

13-1 montées

Le nombre de montées de PNM AURA en N3 messieurs est fixé par l'échelon national et diffusé dès qu'il a été officialisé.

Chaque équipe première de poule monte dans la division supérieure de l'échelon régional.

Le nombre de montées de départementale en régionale 3 à l'issue de chaque phase est établi par la Commission Sportive Régionale.

Il est fixé à 32. Le calcul du nombre de montées se base sur le nombre de licences compétition (benjamins à vétérans) de la saison écoulée en suivant la règle figurant à l'article 4 des règles applicables à toutes les compétitions, avec 1 montée minimum par comité. Le tableau des montées qui figure en annexe ne pourra être rempli qu'après la fin de la saison. Dans le cas où une équipe montante de départementale ne pourrait ou ne voudrait accéder, il appartient au comité concerné de fournir une autre équipe. A défaut, la place vacante est remise à disposition de la Commission Sportive Régionale.

13-2 descentes

Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure. Selon le nombre d'équipes descendantes de l'échelon national et d'équipes montantes de la division inférieure, les équipes classées 7èmes, 6èmes, voire 5èmes ou mieux peuvent être descendantes en division inférieure.

13-3 repêchages

En cas de défections d'équipes régionales, ou de repêchages d'équipes par l'échelon national, des repêchages seront effectués entre les divisions régionales en prenant d'abord les équipes descendantes puis les équipes 2^{èmes} de l'échelon inférieur en s'appuyant sur le classement résultant des barrages de la phase correspondante s'ils ont eu lieu ; sinon sur les classements issus des départages. Les repêchages sont faits d'abord au profit d'équipes descendantes. Une équipe classée 2^{ème} de la division inférieure ne pourra être repêchée que si toutes les équipes descendantes pouvant bénéficier d'un repêchage ont été déjà repêchées ou bien ont refusé le repêchage.

La commission sportive pourra éventuellement décider de repêcher une équipe classée dernière de poule si elle estime que cela entre dans l'intérêt de l'épreuve.

ANNEXES**Montées en R3 à l'issue de chaque phase pour la saison 23-24**

Calcul sur le nombre de licences compétition de benjamins à Vétérans

Comité	Comité	Comité	Comité	Comité
AIN 2	CANTAL 1	ISERE 5	PUY DE DÔME 4	SAVOIE 1
ALLIER 2	DROME / ARDECHE 2	LOIRE / HAUTE LOIRE 5	RHONE 8	HAUTE SAVOIE 2

ANNEXE : Les formules des championnats par équipes AURA

MASCULINS	Formule	Point partie	Nbre mut (M)	Nb étr	Féminines	Classt mini	Abst autorisé	Obligation JA
Pré-nationale Début 16 H. Salle ouverte à 15 H	4 joueurs en 1 seul groupe - 14 parties Jeu en continu. Ttes les parties sont jouées.	Vict = 1 Def = 0 Abs = 0	Rglt FFTT	1 (E)	<u>Autorisées si classt mini</u>	13	non : l'équipe doit être complète	JA neutre = mise à dispo CRA d'1 JA neutre qualifié Le JA peut ne pas être licencié du club en obligation
Régionale 1 Début 16 H. Salle ouverte à 15 H	Idem PN	Idem PN	Rglt FFTT	1 (E)	<u>Autorisées si classt mini</u>	11	Idem PN	JA qualifié non joueur en cours fourni par équipe recevante sur rencontres à domicile. Le JA peut être joueur de l'équipe Un JA non-joueur peut officier sur 2 renc. simultanées
Régionales 2-3 Début 16 H. Salle ouverte à 15 H	Idem PN	Idem PN	Rglt FFTT	1 (E)	<u>Autorisées</u>	Pas de clt mini	Idem PN	Le club doit compter dans son effectif autant de JA1 que d'équipes engagées dans ces divisions. GIRPE Obligatoire

FEMININES	Formule	Point partie	Nbre mut (M)	Nb étr	Classt minimum	Abste autorisée	Obligation JA
Pré-nationale Début 16 H Ouverture salle 15 H	4 joueuses / seul groupe 14 parties Jeu en continu. Ttes les parties jouées.	Vict = 1 Def = 0 Abs = 0	Rglt FFTT	1 (E)	600 pts pour 2 jses/4	non : l'équipe doit être complète	JA neutre = mise à disposition CRA d'1 JA neutre qualifié Le JA peut ne pas être licencié du club JA qualifié non joueur en cours fourni par équipe recevante sur rencontres à domicile. Un JA non-joueur peut officier sur 2 renc. simultanées

CRITÉRIUM FÉDÉRAL AURA

Article 1 – Conditions de participation

Pour participer à l'échelon régional, les joueurs et joueuses doivent être licenciés conformément aux règles fédérales et être inscrits par leur club par l'espace mon club dédié à cette épreuve au plus tard à la date butoir fixée par la Commission Sportive Régionale.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1,5

Article 2 – Organisation du Critérium fédéral AURA

2.A. Les masculins

L'échelon régional compte deux divisions

- Une division pré-nationale composée de 16 joueurs dans chaque catégorie. **Toutefois, si l'échelon N2 benjamins-benjamines n'est pas reconduit en 23-23, le nombre de minimes pourra être revu.** Elle donne l'accès à l'échelon nationale 2 suivant les quotas établis par cet échelon. Elle est alimentée par les montées de Régionale 1 et descentes de N2 à chaque tour.
- Une division régionale 1, séparée en trois secteurs Est, Centre et Ouest. Elle est composée, dans chaque secteur, de groupes de 10 joueurs sauf en seniors Elites où le groupe sera composé de 16 joueurs. Elle donne accès à la pré-nationale et est alimentée par les descendants de PN et les montants de départements de chaque secteur suivant les quotas établis par la CSR. Les secteurs sont les suivants

R1 Ouest : Allier – Cantal – Loire-Haute-Loire – Puy-de-Dôme

R1 Centre : Ain – Ardèche-Drôme – Rhône-Lyon

R1 Est : Isère – Savoie – Haute-Savoie

Il n'y a pas de division par tranche de classement à l'intérieur des catégories.

2.B. Les féminines

L'échelon régional compte deux divisions

- Une division pré-nationale **séparée en deux niveaux A et B** établie par l'ordre décroissant des classements individuels des joueuses retenues. **Ce niveau est composé de 16 joueuses et peut être modifié suivant le nombre d'inscrites au CF féminin. A chaque tour des montées descentes ont lieu entre les deux niveaux.**

Les catégories sont mélangées sauf pour les benjamins et poussines qui ont une division pré-nationale unique qui leur est réservée. Cette division donne accès à l'échelon nationale 2 suivant les quotas définis par cet échelon.

Elle est alimentée par les montées de Régionale 1 et descentes de N2 à chaque tour.

- Une division régionale 1, séparée en deux secteurs Est et Ouest. Elle est composée dans chaque secteur des joueuses de toutes les catégories (hors poussines et benjamins). Les secteurs sont les suivants
 - Est : Isère + Savoie + Haute-Savoie + **Drôme-Ardèche**
 - Ouest : Les autres comités
 - Un comité désirant mettre en place un échelon exclusivement féminin est autorisé à le faire. Les joueuses montantes de cet échelon accéderont à la R1 de leur secteur suivant les quotas fixés par la Commission Sportive Régionale.

La possibilité est laissée aux joueuses de choisir après le premier tour si elles vont évoluer en garçons ou en filles : une féminine ayant fait le premier tour en féminines et préférant jouer en garçons pourra continuer en départementale masculine mais ne pourra plus jouer en féminines et une fille ayant fait le premier tour en départementale garçons pourra faire les tours suivants en féminines mais ne pourra plus jouer avec les masculins.

Article 3 – Constitution du premier tour

3.A. Les masculins

* La qualification des joueurs(euses) tient compte du **cumul des points CF de la saison précédente.**

* S'ils ne sont pas déjà qualifiés d'après leur cumul de la saison précédente, les vainqueurs de R1 au dernier tour de la saison précédente sont incorporés en PN dans leur catégorie d'âge s'ils n'en changent pas.

* Les joueurs (joueuses) retenu(e)s à un échelon, et ayant refusé cet échelon, seront pris(es) dans le même tableau de la division inférieure.

Première participation ou reprise d'activité

Le nombre d'intégrations de joueurs et joueuses dont c'est la 1ère participation au CF ou qui ont arrêté au moins une saison sera limité à 25 %, soit 4 pour un groupe de 16, et 3 pour un groupe de 10.

Il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une possibilité destinée à éviter les trop gros classements à l'échelon départemental ; ils sont pris dans l'ordre du dernier classement officiel diffusé.

Les joueur(euse)s qui s'engagent après la date d'inscription sont placé(e)s, quel que soit leur classement, à l'échelon départemental par leur comité.

3.B. Les féminines

En ce qui concerne les niveaux PNA et PNB les joueuses inscrites dans les délais sont intégrées en fonction de leurs classements officiels et des montées obtenues lors du dernier tour de la saison précédente. Les joueuses non qualifiées pour la PN intégreront la régionale 1 de leur secteur.

Article 4 – Déroulement

4.A. Les masculins

Pour le 1er tour les joueurs sont placés à partir du dernier classement officiel diffusé.

Pour les tours suivants, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.

Seul le juge-arbitre est habilité à constituer les poules respectant le serpent aménagé, suivant les articles 1.301 et 1.302 des règlements sportifs FFTT, en fonction des listes et indications fournies par le responsable. Il ne doit pas accepter de joueur ou joueuse ne figurant pas sur les listes fournies par le responsable du CF concerné.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie de poule, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue. Les formules de

compétition figurent en annexe.

4.B. Les féminines

Pour tous les tours : la constitution des poules est faite par le JA suivant le serpent aménagé, sur la base des listes fournies par le responsable. Suivant le nombre de joueuses retenues dans chaque niveau de Pré-nationale, le responsable verra avec le ou la JA la meilleure formule à appliquer pour offrir aux joueuses une épreuve sportive intéressante.

Le principe sera le même pour les Régionales 1.

Article 5 - Montées et descentes

5.A - Montées et descentes tableaux masculins

Tableaux pré-national.

A l'issue de chacun des trois premiers tours, pour les tableaux masculins les montants de pré-nationale accèdent à la N2 de leur catégorie d'âge.

Les montants de PN de la catégorie senior accèdent obligatoirement à l'échelon national 2.

Les montants de PN de chaque catégorie d'âge jeune peuvent choisir entre monter à l'échelon nationale 2 de leur catégorie ou accéder à la division pré-nationale de la catégorie supérieure. S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent dans la PN dont ils sont issus.

Pour les catégories d'âge existantes en nationale 2, si le montant de pré-nationale AURA choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en Pré-nationale AURA, il ne pourra plus accéder à la nationale 2 dans la saison.

Le nombre de montées de régionale 1 à l'échelon pré-nationale est fixé par la Commission Sportive Régionale.

Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure

Tableaux régionale 1.

A l'issue de chacun des trois premiers tours, pour les tableaux masculins :

Les montants de R1 de chaque secteur de la catégorie senior accèdent obligatoirement à la pré-nationale messieurs.

Les montants de R1 de chaque catégorie d'âge jeune de chaque secteur peuvent choisir entre monter en pré-nationale de leur catégorie ou accéder à la division Régionale 1 de leur secteur dans la catégorie supérieure. S'ils ne peuvent s'y maintenir, ils redescendent dans la R1 dont ils sont issus.

Si un montant de R1 choisit de monter dans la catégorie d'âge supérieure en Régionale 1 de son secteur, il ne pourra plus accéder à la pré-nationale dans la saison.

Le nombre de montées de départementale 1 à l'échelon régional 1 est fixé par la Commission Sportive Régionale.

Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure

Dernier tour.

Pour le dernier tour : 1 seule montée par catégorie est prévue en division supérieure, sous réserve que le joueur soit dans la même catégorie la saison suivante.

Les quotas de montées de PN en N2 et de chaque R1 en PN pour 23-24 : **Ils sont susceptibles d'évoluer suivant l'organisation, ou non, d'un échelon N2 benjamins.**

	M11	M13	M15	M19	MSE
De PN en N2	4	3	4	4	4
De chaque R1 en PN	2	2	2	2	2

- **Montées de départementale en R1** : celle-ci s'effectue par secteur géographique, 4 montées en Jeunes et 6 en Seniors. A l'intérieur d'un secteur, le calcul des quotas se basera sur le nombre d'inscrits au CF de chaque catégorie lors de la saison précédente en suivant la règle figurant à l'article 4 des règles applicables à toutes les compétitions, avec 1 place minimum par comité.

En 2022-2023, les quotas de 2021-2022 s'appliqueront.

Rég. 1 Est	M11	M13	M15	M19	MS E	Rég. 1 centre	M11	M13	M15	M19	MS E	Rég. 1 Ouest	M11	M13	M15	M19	MS E
Isère	2	1	2	2	3	Ain	1	1	1	1	2	Cantal	1	1	1	1	1
Savoie	1	1	1	1	1	Ardèche/Drôme	1	1	1	1	2	Loire / Haute-Loire	1	1	1	2	2
Haute Savoie	1	2	1	1	2	Rhône-Lyon	2	2	2	2	2	Puy-de-Dôme / Allier	2	2	2	1	3
TOTAL	4	4	4	4	6	TOTAL	4	4	4	4	6	TOTAL	4	4	4	4	6

5.B - Montées et descentes tableaux féminins (à confirmer)

A l'issue de chacun des trois premiers tours, les deux (pour l'instant) meilleures de chaque catégorie accèdent à la N2. **Il est possible qu'une ou plusieurs joueuses soient issues de la PN « B ».** Le nombre maximum de montantes de PNB en PNA est de 4 joueuses sauf pour le dernier tour où il sera de deux joueuses. Les descentes sont fonction des montées de la division inférieure et des descentes de la division supérieure

A chaque tour, chaque Régionale 1 disposera des montées suivantes en PNB : 0 à 9 participantes > 1 montée // 10 à 19 participantes > 2 montées // 20 à 29 participantes > 3 montées. Dans le cas de catégories très peu nombreuses, il pourra arriver qu'une joueuse monte directement de R1 en N2. A l'issue du dernier tour, une seule montée sera effectuée de chaque R1 en PNB

Pour le 4^{ème} tour : 1 seule montée par catégorie est prévue de PN en N2, sous réserve que la joueuse soit dans la même catégorie la saison prochaine.

Les quotas de montées de PN en N2 pour 22-23 : 2 par tableau organisé en N2.

Article 6 – Mutations - Inscriptions en cours de saison - Suspensions

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Les inscriptions en cours de saison seront étudiées par les responsables selon les possibilités éventuelles d'intégration à l'échelon régional (forfait général de joueurs, repêchages,...) sans que cela ait un caractère obligatoire.

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait. Il est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

Article 7. Forfaits

Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser au plus tôt le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. Suivant la situation provoquant le forfait, sa justification et le délai d'avertissement, le joueur (ou la joueuse) pourra être maintenu dans la division, descendu d'une division ou exclu du CF. Voir le tableau ci-dessous des différents cas.

Forfait excusé et justifié	justificatifs à fournir	déla	Conséquence pour le tour suivant	Conséquence pour la saison suivante	Conséquence financière
sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport et Sport Adapté - Forfait pandémie	convocation de la fédération concernée Justificatif officiel	Au + tard mardi avant le tour Au plus tôt	Maintien dans la division	Aucune	Aucune
convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national (si le tour régional n'est pas décalé du national).	convocation	Au + tard mardi avant le tour			
convocation pour un voyage scolaire,	convocation	Au + tard mardi avant le tour			
pour une féminine, pendant sa grossesse et son congé maternité	certificat médical d'impossibilité de participer aux compétitions	Au + tard mardi avant le tour			
en cas d'obligation de service national universel	convocation	Au + tard mardi avant le tour			
en cas de décès (parents, enfants, fratrie)	Avis de décès – livret de famille	Au + tard dimanche du tour			
en cas d'hospitalisation	Bulletin d'hospitalisation	Au + tard dimanche du tour			
forfait excusé non justifié					
Le responsable CF prévenu avant le jeudi soir	Aucun	Au + tard mardi avant le tour	Descente d'1 division	Aucune	Aucune
Le responsable CF prévenu après le mardi soir accident ou événement de force majeure survenu au dernier moment et ne permettant pas de repêchage sous réserve de prévenir le responsable ou le JA	Certificat médical ou toute autre justificatif qui sera étudié par le responsable du CF du niveau concerné (permettra ou non d'excuser le forfait)	Au + tard le dimanche du tour			
Avis d'abandon du CF	courrier ou mail	Au + tard mardi avant le tour	Forfait excusé pour chaque tour restant	Aucune	Aucune
forfait non excusé					
Forfait non excusé			exclusion	1 division au-dessous de laquelle il serait qualifié aux points CF	Pénalité de 20€
Divers					
Refus d'arbitrer			Descente d'1 division	Aucune	Pénalité de 20€

Le maintien d'un participant sur la base des divers cas, comme l'incorporation d'un participant nouveau, se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

Article 8 – Repêchage

Seul le responsable du Critérium fédéral a qualité pour effectuer les repêchages. Ils seront possibles jusqu'au jeudi 18 H précédant le tour considéré.

Les joueurs repêchés doivent confirmer qu'ils acceptent ce repêchage. A défaut, ils ne seront pas considérés comme repêchés.

Si un repêchage est refusé, la place est laissée à la disposition du responsable du Critérium Fédéral du niveau considéré. Priorité sera donnée aux meilleurs descendants, puis aux meilleurs parmi les premiers non-montants départagés d'après le cumul des points CF (après les montants normaux) de la division inférieure.

En pré-nationale, les meilleurs non-montants seront déterminés d'après le nombre de points licences officiels pour la phase concernée. En cas d'égalité, les non-montants sont départagés par l'âge : l'avantage est donné au joueur le plus jeune. Il pourra être repêché au maximum 1 joueur non-montant par R1 géographique et par catégorie.

En Régionale 1, les meilleurs non-montants seront déterminés entre les départements d'après le nombre de points licences officiels pour la phase concernée. En cas d'égalité, les non-montants sont départagés par l'âge : l'avantage est donné au joueur le plus jeune. Il pourra être repêché au maximum 1 joueur non-montant par département et par catégorie.

Article 9 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à la Commission Sportive Régionale de statuer, compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

Article 10 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant en annexe 1. Le classement final servant à constituer les listes de la saison suivante est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

ANNEXES

Formule pour les groupes de 16 joueurs :

Ils sont répartis en 4 poules de 4. Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Ils sont ensuite placés dans un tableau final prédéterminé (Tableau D1 des règlements fédéraux).

Toutes les rencontres de classement sont jouées

Formule pour les groupes de 12 joueuses ou joueurs :

Elles sont réparties en 4 poules de 3, toutes les participantes sont classées de 1 à 3 dans chaque poule.

Elles seront ensuite placées dans un tableau final prédéterminé (Tableau D1 des règlements fédéraux) amputé des places 13 à 16.

Toutes les rencontres de classement sont jouées.

Formule pour les groupes de 10 joueurs :

2 poules de 5: Barrages 2e/3e; les gagnants en 1/2F avec les 1ers, les perdants jouent les places 5 et 6; 1/2 F et F entre 4emes et 5emes; classement intégral de 1 à 10."

Pour les diverses formules : annexe II du titre III des règlements sportifs fédéraux

BAREME

Prendre la colonne horizontale correspondant au nombre de joueurs prévus (et non pas le nombre de ceux qui ont joué réellement) dans le groupe :

Lorsque certaines places de poule ne sont pas qualificatives pour un tableau, les joueurs concernés classés à une même place dans les poules marquent le même nombre de points.

Ce nombre correspond :

- pour la première place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour les derniers joueurs du tableau ;

- pour la deuxième place de poule non qualificative aux points attribués à la tranche des places situées après celle utilisée pour la première place de poule non qualificative ;

- etc.

Si les points indiqués dans le tableau ne permettent plus d'attribuer des points différents pour des places non qualificatives distinctes, un écart d'un point devra être appliqué.

-Lorsque plusieurs places ne sont pas jouées, les joueurs concernés marquent le même nombre de points. Ce nombre de points correspond à la première place de la deuxième moitié des places non disputées.

Exemple : les places 9 à 12 ne sont pas disputées ; les 4 joueurs se voient attribuer les points correspondant à la 11e place.

Attribution des points suivant la place en fonction du nombre de joueurs prévus : voir détail dans l'annexe 1 des règlements sportifs fédéraux

Faire suivre ce nombre de la lettre : attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge

Echelon	nat. 1	Nat. 2	Pré-nationale mess et dames	Rég. 1 mess et dames	Plus hte div départ. Masc. Et fém
	A pour ttes div.				
Seniors		B	C	D	E
Juniors		C	D	E	F
Cadets		D	E	F	G
Minimes		E	F	G	H
Benjamins		F	G	H	I

En féminines, en raison de la constitution de groupes par niveau et non par catégories, les points seront attribués pour chaque tour aux joueuses en fonction du nombre de filles de chaque catégorie. Pour les autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

TOP DETECTION AURA

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

* Il s'agit d'une compétition réservée aux joueurs garçons et filles nés en 2014-2015-2016 (voire 2013)

* La sélection des joueurs se fait sur qualification départementale selon un quota établi par l'Equipe technique Régionale pour chaque département. En cas de besoin, une place par catégorie pourra être attribuée par la ligue.

* Les joueurs ne sont autorisés à participer que dans leur année de naissance

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0,5

II. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

L'organisation sportive est confiée à la Commission Jeunes et Technique.

L'organisation matérielle est confiée au club organisateur désigné par la Commission Sportive Régionale

La table de juge arbitrage (1 JA principal + 1 JA adjoint + 1 responsable des arbitres) est nommée par la Commission Régionale d'Arbitrage.

III. OBJECTIFS DE L'EPREUVE

1– Compétition de confrontation par année d'âge permettant un classement des joueurs

2– Pour les joueurs nés en 2014, 2015, 2016, prise en compte des résultats (parmi d'autres critères) pour proposer des jeunes au stage inter régional de Pâques.

IV. ORGANISATION SPORTIVE

Le nombre de base de joueurs(ses) qualifiés (es) dans chaque tableau est de 24.

La ligue se réserve le droit de modifier le nombre de participants en fonction des joueurs répertoriés dans les comités départementaux et de leur niveau

V. FORMULE DE COMPETITION

Compte tenu du très jeune âge des participants et du nombre variable de qualifiés, la formule de la compétition sera adaptée au nombre de joueurs présents.

COUPE NATIONALE VETERANS AURA

Article 1 - Conditions de participation

La coupe nationale vétérans est réservée aux licenciés âgés de plus de 40 ans au 1er Janvier de la saison en cours. Elle est qualificative pour la finale nationale
Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0,75

Article 2 - Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX.

Article 3 – ORGANISATION SPORTIVE

La coupe nationale vétérans comporte trois tableaux :

- Tableau A : plus de 40 ans au 1er Janvier de la saison en cours
- Tableau B : plus de 50 ans au 1er Janvier de la saison en cours.
- Tableau C : plus de 60 ans au 1er Janvier de la saison en cours.

Les équipes sont réparties en poules en fonction du nombre d'inscriptions :

* Si le nombre d'inscriptions est inférieur ou égal à 6, une seule poule sera organisée.

Les équipes sont placées en poule par le classement individuel des joueurs et joueuses.

Chaque rencontre a lieu sur une table.

Selon le nombre d'inscrits, toutes les parties seront ou non jouées. Si le Juge-arbitre le juge utile, les rencontres peuvent se dérouler sur 2 tables.

Article 4 - Composition des équipes

L'association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum. Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger et un seul muté. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B. Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

CHAMPIONNAT VETERANS AURA

Epreuve qualificative pour les championnats de France vétérans

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat régional vétérans est réservé aux joueurs et joueuses **de nationalité française** âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Pour s'inscrire au niveau régional, la participation au championnat départemental est obligatoire (s'il existe un échelon départemental et s'il a eu lieu avant la date du régional)

Les participants (es) ne peuvent jouer que dans leur catégorie.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1

Article 2 – ORGANISATION SPORTIVE

La compétition comporte dix catégories :

DAMES

- 1re catégorie - âgées de plus de 40 ans
- 2e catégorie - âgées de plus de 50 ans
- 3e catégorie - âgées de plus de 60 ans
- 4e catégorie - âgées de plus de 70 ans
- 5e catégorie - âgées de plus de 80 ans

MESSIEURS

- 1re catégorie - âgés de plus de 40 ans
- 2e catégorie - âgés de plus de 50 ans
- 3e catégorie - âgés de plus de 60 ans
- 4e catégorie - âgés de plus de 70 ans
- 5e catégorie - âgés de plus de 80 ans

Constitution des tableaux selon nombre d'inscrits.

Chaque catégorie est répartie en poules de 3 ou 4 ou 5 joueurs ou joueuses qualificatives pour un tableau à élimination directe.

Dans la mesure du possible, deux joueurs/joueuses d'un même comité seront placés dans des poules différentes. Au moins les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final à élimination directe. En fonction du nombre d'inscrits et du temps, le JA pourra qualifier un(e) troisième de poule.

En fonction des horaires et du nombre d'inscrits, un tableau « consolante » pourra être organisé pour chaque tableau.

Prévision d'horaires : Début 9H – Fin 18H 30

Toutefois, le responsable de la compétition se réserve le droit de supprimer tout tableau dans lequel le nombre d'inscrits serait inférieur à 4 participants et de regrouper les catégories et d'établir un classement séparé à l'issue de la compétition.

FINALES INDIVIDUELLES AURA PAR CATEGORIE Seniors

Messieurs et Dames (élite)

Article 1 : Les résultats individuels des joueurs seront comptabilisés avec un coefficient de 1,5.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les finales régionales individuelles sont ouvertes sur inscription libre à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition dans un club de la ligue AURA.

Article 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Dimanche : seniors messieurs et dames

Nombre de joueurs par tableau

- le tableau messieurs (Elite) est limité à 32 joueurs,
- le tableau dames (Elite) est limité à 24 joueuses

3.1 -QUALIFICATION DES JOUEURS (EUSES)

Pour les tableaux simples dames et messieurs, sont qualifiés

- La championne et le champion départemental de chaque comité
- Les joueurs retenus sur la liste d'inscrits d'après leurs points classement mensuels pour compléter le tableau (le dernier paru avant la clôture des listes)

La compétition est réservée aux séniors et vétérans, ainsi qu'aux juniors uniquement s'ils participent au tableau de leur catégorie des finales AURA. D'éventuelles wild-cards attribuées par la Commission Jeunes et Technique pour les catégories inférieures (3 garçons et 2 filles) uniquement s'ils participent au tableau de leur catégorie respective des finales AURA.

Pour le tableau dames, sont qualifiées les joueuses retenues sur la liste d'inscrites d'après leurs points classement mensuels (le dernier paru avant la clôture des listes)

3.2 - DEROULEMENT

Les formules sont données à titre indicatif et pourront être revues par la Commission Sportive Régionale et le juge-arbitre si le nombre de joueuses/joueurs est insuffisant après la clôture des inscriptions.

Mise en poules avec tirage au sort par blocs

- Messieurs : poules de 4 avec 2 qualifiés, puis tableau à élimination directe.
- Dames : poules de 6 avec 2 qualifiées, puis tableau à élimination directe.
- Organisation de doubles en tableaux à élimination directe :
 - Messieurs 16 paires,
 - Dames 12 paires
 - Mixtes 24 paires

Les parties se joueront au meilleur des 5 manches dans toutes les catégories.
Les places 3 et 4 des tableaux ne seront pas jouées.

Les récompenses ne sont remises qu'aux joueurs et joueuses présents et qui devront se présenter en tenue sportive pour la cérémonie des récompenses sur le podium.

FINALES INDIVIDUELLES AURA PAR CATEGORIE Benjamin(e)s – Minimes G/F – Cadet(te)s – Juniors G/F

Epreuves qualificatives pour les championnats de France

Article 1 : Les résultats individuels des joueurs seront comptabilisés avec un coefficient de 1,5.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les finales régionales individuelles sont ouvertes sur inscription libre à tous les joueurs et joueuses licenciés compétition dans un club de la ligue AURA, de nationalité française, et ayant participé au critérium fédéral lors de la saison en cours.

Article 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Les jeunes ne pourront participer qu'à un seul tableau par jour de compétition. La répartition des tableaux sur les 2 journées permet à un jeune de participer à sa catégorie + la catégorie supérieure (s'il est qualifié par ailleurs).

Toutefois la participation dans la catégorie d'origine du joueur est obligatoire

Répartition des tableaux sur chaque journée

Samedi : benjamins et benjamines – cadets et cadettes

Dimanche : minimes garçons et filles – juniors garçons et filles

Nombre de joueurs par tableau

- les tableaux par catégories masculins (-19, -15,-13,-11) sont limités à 24 joueurs

- les tableaux par catégories filles (-19, -15,-13,-11) sont limités à ~~16~~ 24 joueuses

3.1 -QUALIFICATION DES JOUEURS (EUSES)

Pour chaque tableau masculin et féminin, sont qualifiés

- Le champion et la championne départemental de chaque comité
- Les joueuses et joueurs retenus sur la liste d'inscrits d'après leurs points classement mensuels pour compléter le tableau (le dernier paru avant la clôture des listes)
- D'éventuelles wild-cards peuvent être attribuées par la Commission Jeunes et Technique pour chaque tableau (2 garçons et 2 filles)

Pour chaque tableau filles, sont qualifiées les joueuses retenues sur la liste d'inscrites d'après leurs points classement mensuels (le dernier paru avant la clôture des listes)

3.2 - DEROULEMENT

Les formules sont données à titre indicatif et pourront être revues par la Commission Sportive Régionale et le juge-arbitre si le nombre de joueuses/joueurs est insuffisant après la clôture des inscriptions.

Mise en poules avec tirage au sort par blocs

- **Garçons :** poules de 3 avec 2 qualifiés, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 12 afin de qualifier deux joueurs aux championnats de France de la catégorie concernée.
- **Filles :** poules de 3 avec 2 qualifiées, puis tableau avec classement intégral pour les places de 1 à 12 afin de qualifier deux joueuses aux championnats de France de la catégorie concernée.
- Organisation de doubles pour chaque catégorie en tableaux à élimination directe :
 - garçons 12 paires,
 - filles 12 paires

Les parties se joueront au meilleur des 5 manches dans toutes les catégories.

Les récompenses ne sont remises qu'aux joueurs et joueuses présents et qui devront se présenter en tenue sportive pour la cérémonie des récompenses sur le podium.

FINALES PAR CLASSEMENT AURA

Epreuve qualificative pour l'échelon national

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Conditions de participation

Toutes les catégories (hormis poussins et poussines) peuvent participer à cette épreuve.

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1,25

. Le calcul du nombre de qualifiés se base sur les participations effectives au niveau départemental de la saison précédente en suivant la règle figurant à l'article 4 des règles applicables à toutes les compétitions, avec 1 qualifié minimum par comité. Le tableau des qualifiés qui figure ci-dessous ne pourra être rempli qu'après la fin de la saison.

CHAPITRE II - ORGANISATION SPORTIVE**Article 2 - Tableaux**

Les finales régionales par classement comportent huit tableaux :

	DAMES				MESSIEURS			
	F05	F07	F09	F12	H08	H10	H12	H15
Comité	clt 5 (500 - 599 pts)	clt 6-7 (600 - 799 pts)	clt 8-9 (800 - 999 pts)	clt 10-11-12 (1000 -1299 pts)	clt 5-6-7-8 (500 - 899 pts)	clt 9-10 (900 - 1099 pts)	clt 11-12 (1100 - 1299 pts)	clt 13-14-15 (1300 - 1599 pts)
AIN					3	2	1	1
ALLIER					2	1	1	1
CANTAL					2	2	1	1
DROME/ARDECHE					3	3	2	2
ISERE					5	6	4	2
LOIRE HAUTE-LOIRE					4	4	3	2
PUY DE DOME					3	4	3	1
Rhône-Lyon TT					5	6	5	3
SAVOIE					1	2	2	1
HAUTE SAVOIE					4	2	2	2
TOTAL:					32	32	24	16

Pas de quotas en féminines : les joueuses ayant participé à l'échelon départemental sont autorisées à participer à l'échelon départemental de leur Comité si celui-ci est organisé pour pouvoir s'inscrire au niveau régional

Pour s'inscrire à la compétition, le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission Fédérale de Classement.

Article 3 - Echelon régional**3.1 - Qualification des joueurs**

Les vainqueurs des tableaux départementaux sont qualifiés. Les autres joueurs sont qualifiés suivant les quotas établis par la CSR en fonction du nombre d'engagé(e)s aux finales départementales par classement de la saison en cours précédente (tableau ci-dessus).

Tous les joueurs et joueuses qualifiés par l'échelon départemental doivent confirmer leur participation suivant les modalités fixées par la ligue sinon, ils- elles ne seront pas autorisés à participer à l'épreuve régionale.

3.2 - Déroulement sportif

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois ou quatre joueurs selon la mise en poules par blocs, et d'après leurs points classement mensuels (le dernier paru avant la clôture des listes).

Dans la mesure du possible, 2 joueurs du même département ne seront pas intégrés dans la même poule.

Le placement dans le tableau à élimination directe sera effectué en appliquant l'article 1.305.4 des règlements sportifs fédéraux.

Des parties de classement supplémentaires suivant le nombre de qualifiés pour la finale nationale pourront être jouées dans les différents tableaux.

Dans le cas où le nombre d'inscrites serait inférieur à 4 participantes, la Commission Sportive Régionale se réserve le droit de regrouper les catégories et d'établir un classement séparé à l'issue de la compétition.

LES REPECHAGES

Dans le cas où le nombre de qualifiés et remplaçants fournis par un comité ne permet pas de repêchages supplémentaires, ils seront effectués pour le premier sur le comité du club organisateur, puis sur la base des quotas : le comité du club organisateur aura le premier repêché, puis le comité ayant le plus fort quota aura le second repêché, puis le comité ayant le quota suivant aura le troisième repêché...; si 2 comités ont le même quota, le repêchage aura lieu par tirage au sort.

CHALLENGE MASSET (à valider par la Commission Jeunes et Technique)

Epreuve régionale destinée à valoriser les clubs formateurs

Article 1- Présentation

Le Challenge Chantal et Gérard MASSET est une épreuve par équipes de club. Elle est organisée par la Commission Jeunes et Technique Régionale. La participation à l'épreuve régionale est limitée à 12 équipes, 1 équipe par Comité et les autres places selon le nombre d'équipes engagées à l'échelon départemental. En cas de place vacante, la priorité est donnée dans l'ordre décroissant aux Comités ayant le plus d'équipes engagées au niveau départemental. **Les qualifications à l'échelon régional se font sur la base du challenge des clubs formateurs de l'échelon départemental soit le classement des tableaux C, D, E et H**

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0.75

Article 2 - Composition des équipes

Pour être complète une équipe est composée de 8 joueurs et joueuses, et de 1 arbitre diplômé(e) ou en cours de formation. Les équipes peuvent être incomplètes mais une équipe comportant moins de 6 joueurs et joueuses ne sera pas admise à participer.

- Chaque participant et participante ne peut s'engager que dans un seul tableau. Les 5 premiers tableaux sont mixtes.
- Une joueuse qui s'engage dans un tableau mixte ne pourra pas prendre part à un tableau féminin.
- Pour chaque catégorie jeune, une inscription peut être prise dans le tableau de la catégorie immédiatement supérieure.
- Une équipe peut comporter au maximum un(e) muté(e), et au maximum un(e) étranger(e) **Leurs points ne sont comptabilisés que dans le classement général.**

Tableaux mixtes	Tableaux féminins
A. Seniors messieurs et dames	F. Seniors Dames
B. Juniors garçons et filles	G. Juniors filles-cadettes
C. Cadets et cadettes	H. Minimés filles - benjamines
D. Minimés garçons et filles	
E. Benjamins et benjamines	

Article 3 - Engagement des équipes

Les inscriptions sont effectuées à l'aide d'un bordereau d'inscription à retourner par courriel au secrétariat avant la date butoir fixée par l'organisation. Tous les membres de l'équipe sont licenciés **compétition** à la Fédération Française de Tennis de Table. Si une inscription est faite en licence **loisir**, celle-ci sera automatiquement convertie en licence **compétition** avec les frais qui en découlent.

Article 4 - Remplacement d'un joueur absent

Dans toutes les catégories, tout joueur absent peut être remplacé par un joueur de la même catégorie au plus tard 72h avant la compétition. Son nombre de points doit être inférieur ou égal à celui du joueur remplacé.

Article 5 - Organisation sportive

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. L'épreuve se déroule par poules de 3 si le nombre de participants le permet, puis un tableau est organisé pour établir un classement intégral dans chaque catégorie.

Dans toutes les catégories, les poules sont établies par ordre décroissant du nombre de points classement indiqués lors de la dernière situation mensuelle précédant la date de l'épreuve transmis par la FFTT. La règle de composition des poules est établie suivant la méthode du serpent.

Un Joueur absent au premier appel de son nom est déclaré forfait pour la partie concernée.

Article 6 - Conseillers et sanctions

Le règlement FFTT des règles du jeu article 3.5.1 est appliqué. Un seul conseiller est autorisé par joueur.

Article 7 - Arbitres fournis par les clubs

Les associations qui participent à l'épreuve régionale ont l'obligation de fournir un arbitre diplômé (ou en cours de formation) qui officie durant toute la compétition. Chaque club concerné communique le nom de son arbitre selon les instructions de la circulaire d'inscription. En cas de défaut d'arbitre, l'équipe est sanctionnée de 3 points de pénalité et l'un des membres joueurs sera désigné pour officier.

Annexe

Nombres de Points Marqués

Rang	Points-résultats
Vainqueur	10
Finaliste	8
3ème	6
4ème	4
1/4 finalistes	2
1/8 finalistes	1

Les équipes totalisent des points-résultats, et sont classées dans l'ordre décroissant des totaux obtenus. Une équipe complète (8 joueurs et 1 arbitre diplômé) rapporte 3 pts de bonus.

En cas d'égalité entre des équipes, elles sont départagées de la façon suivante :

1. L'équipe complète avec ses 8 représentants et son arbitre de club officiel.
2. L'équipe qui a le plus de 1^{ère}places.
3. L'équipe qui a le plus de 2^{èmes} places.
4. L'équipe qui a le plus de 3^{èmes} places,
5. etc.

Récompenses du Challenge général et Challenge des clubs formateurs

- Récompense individuelle pour les 3 premiers ou premières de chaque tableau.
- Challenge général des 8 tableaux : trophée au vainqueur et primes aux trois meilleurs clubs.
- Challenge des clubs formateurs : classement sur les 4 catégories suivantes : benjamins, minimes garçons, cadets garçons et benjamines/minimes filles (**tableaux C, D, E et H**) Trophée au vainqueur et primes aux 4 meilleurs clubs.

TOURNOIS

Une association qui souhaite organiser une épreuve pongiste dans la période du **01/09/2023 au 30/06/2024** doit demander l'homologation et l'inscription au calendrier à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette demande doit être faite dès le début de saison et au plus tard 3 mois pour les tournois nationaux avant la date souhaitée sinon le tournoi ne sera pas homologué avec toutes les conséquences sportives et financières qui en découlent pour les organisateurs, les participants et les juges-arbitres. Les délais de demande d'homologation pour les tournois régionaux, 2 mois et 1 mois pour les départementaux et les tournois promotionnels. Cette homologation est gratuite (sauf pour les tournois de catégories nationales et internationales) dans la mesure où la procédure est respectée.

Les licenciés **loisir** et les possesseurs d'un pass'tournoi peuvent participer aux tournois de promotion et aux tableaux qui leur sont réservés dans les autres tournois traditionnels.

Tous les pass'tournoi doivent être établis et saisis au préalable par l'organisateur.

Un club affilié FFTT qui organiserait une épreuve pongiste sans en demander l'homologation sera sanctionné par une pénalité financière.

De plus des sanctions sportives pourront s'ajouter aux sanctions financières, tant pour les clubs organisateurs que pour les licenciés et les juges-arbitres participant à ces épreuves.

ATTENTION : la remise de lots en espèces pour les tournois régulièrement homologués est susceptible d'être assujéti aux cotisations SS, RDS, CSG si la dotation dépasse une certaine somme.

Conformément aux règlements fédéraux, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates prévues au calendrier pour :

1. Les tours du critérium fédéral ;
2. Les journées du championnat de France par équipes ;
3. L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées, sur le territoire de la ligue du club organisateur, sauf accord local ou national des dites fédérations ;
4. L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.
5. L'homologation d'un tournoi sera refusée si l'organisateur n'est pas à jour d'un dossier d'une année antérieure.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux tournois de promotion. Toutefois, un joueur ou une joueuse qualifié(e) pour une de ces épreuves ne peut pas participer à la même date à un tournoi de promotion.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 0,75 pour les Tournois Nationaux et de 0,5 pour les Tournois Régionaux

PROCEDURE

L'homologation est gratuite pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue, la Commission Sportive Régionale est compétente pour homologuer les tournois régionaux et départementaux dont la dotation globale (en espèces ou en nature) est inférieure ou égale à 3 000 €. Si la dotation est supérieure à 3 000 €, l'homologation est du ressort de la FFTT.

Tournoi national A: dotation supérieure à 5000€. Un Juge-arbitre national est nécessaire pour diriger l'épreuve

Tournoi national B: dotation Inférieure à 5000€. Un Juge-arbitre 3 est autorisé à diriger l'épreuve.

Catégorie	Homologation par	Joueurs et joueuses autorisés
Internationale	FFTT	Licenciés (es) FFTT ou possédant un pass'tournoi + licenciés(es) à une fédération affiliée l'ITTF
Nationale A	FFTT	Licenciés (es) FFTT ou possédant un pass'tournoi
Nationale B	FFTT	Licenciés (es) FFTT ou possédant un pass'tournoi
Régionale	Ligue	Licenciés AURA ou possédant un pass'tournoi + licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF dont le territoire est contigu d'AURA (Suisse – Italie)
Départementale	Ligue	Licenciés du comité du club organisateur ou possédant un pass'tournoi + licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF dont le territoire est contigu au département du club organisateur.
Promotion	Ligue	Licenciés (es) FFTT ou possédant un pass'tournoi. Les résultats des parties ne sont pas pris en compte
Club-loisir	Comité	Suivant critères du département concerné

Pour les épreuves sous la responsabilité de la ligue : quatre documents sont à fournir hormis pour les tournois promotionnels

- 1- Demande d'homologation par l'espace mon club.
- 2- Attestation d'un juge arbitre
- 3- Le projet de règlement de l'épreuve

Pour les épreuves de niveau national et international l'épreuve doit comporter au moins un tableau féminin

Les clubs qui veulent organiser un tournoi promotionnel devront informer un mois à l'avance leur comité qui accordera, ou non la tenue de l'épreuve suivant qu'elle risque, ou non, de faire concurrence à une épreuve officielle

Ces demandes ne seront pas obligatoirement accompagnées du règlement et ne nécessiteront pas de juge arbitre officiel ni de chèque de caution. Toutefois afin de préserver la qualification de tournoi promotionnel ayant pour but la promotion locale du tennis de table, le club s'engagera à ne pas faire de dotation en espèce pour ce genre de tournoi.

Ces documents doivent être transmis au Comité Départemental du club organisateur.

Le responsable départemental des homologations après en avoir

- 1- Vérifié la compatibilité avec les épreuves départementales,
 - 2- Vérifié l'intégralité du dossier
 - 3- Donné son avis via son accès SPID sur la demande d'homologation
- le transmet au responsable de la ligue.

Celui-ci après en avoir vérifié la compatibilité avec les épreuves régionales, donne son avis et attribue un numéro d'homologation.

Pour les épreuves de niveau national et international après avoir donné son avis, le responsable des homologations de la ligue transmet le dossier complet à la fédération.

I. Demande d'homologation

Via spidmonclub

. II. Attestation du Juge Arbitre

L'association organisatrice doit présenter une attestation écrite d'un Juge Arbitre s'engageant à Juge-arbitrer l'épreuve. Nom Prénom Adresse doivent figurer sur le document. Ce juge arbitre doit être en activité et recensé dans le listing de la FFTT.

III . Le règlement

ATTENTION : L'affiche promotionnelle n'est pas le règlement.

Celui-ci fera foi en cas de litige et il devra **impérativement** comporter les éléments suivants :

- Catégorie de l'épreuve (voir tableau)
 - Numéro officiel d'homologation
 - Date et lieu (plan d'accès à la salle bienvenu)
 - Les différents tableaux organisés
 - Les horaires de début de chaque tableau
 - Indication des joueurs autorisés à participer à chaque tableau
 - Modalité de participation des joueurs **ET JOUEUSES** ou association qualifiés pour d'autres épreuves organisées sous l'égide de la FFTT ou de toute autre Fédération Affinitaire le cas échéant.
 - Prise en compte ou non des résultats pour les classements
 - Nom et coordonnées du juge arbitre principal qui officiera
 - Montants des engagements
 - Date de clôture des engagements
 - Coordonnées du responsable de l'organisation
 - Date, heure, et lieu du tirage au sort public
- Dans le cas d'attribution d'un challenge ou d'une coupe son mode d'attribution doit être clairement défini.

L'encart qui suit devra être reporté tel quel et mis en évidence, dans le règlement

IMPORTANT : *il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre." . Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous.*

attention particulière : Les poussins et poussines ne peuvent pas participer à des tableaux avec des juniors et seniors. Ils peuvent seulement participer dans le cadre de tableaux jeunes limités à la catégorie cadette.

TARIFS TOURNOIS

Les tournois régionaux sont gratuits. Pour les départementaux et pour les nationaux et internationaux, reportez-vous à la circulaire administrative fédérale que vous trouverez dans votre espace mon club ou sur le site fédéral

Attention

Tournoi non homologué : pénalité financière de 300 euros

Annexe 5

Arbitres et juge-arbitres à valider CDL le

20/05/2023

Date :

12/05/2023

N° Licence	Nom	Prénom	N° Club	Nom club	Type licence	Grade Arb/Ja	Date UV Théorique	Formateur	Date UV Pratique	Formateur
2618870	CHARVILLAT	Pauline	1260062	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	Compétition	AC	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	23/04/2023	BONNEVAL Carlos
2620860	ROY	Nolan	1260074	Ping Vallon Pont d'Arc	Compétition	AC	08/04/2023	BONNEVAL Carlos	22/04/2023	BONNEVAL Carlos
6929222	BENSAADA	Omar	1420166	AS VILLEREST TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	12/02/2022	ROBERT Emilie	04/03/2023	COSTILHES Evelyne
814337	ZAMOLO	Gabriel	1420237	CTT LE PUY - CHADRAC	Compétition	AR	12/02/2023	ROBERT Emilie	18/03/2023	COSTILHES Evelyne
421150	VACHOT	Dominique	1420156	ROANNE MABLY TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	06/11/2022	COSTILHES Evelyne	06/05/2023	COSTILHES Evelyne
4211207	MONTIEL	Amaury	1420166	AS VILLEREST TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	12/02/2022	ROBERT Emilie	06/05/2023	COSTILHES Evelyne
4219475	MARTIN	Jose	1420162	TT Andrezieux boutheon saint cyp	Compétition	AR	26/02/2023	ROBERT Emilie	06/05/2023	ROBERT Emilie
6315767	CONTAMINE	Cyprien	1630012	U.S. ISSOIRE TT	Compétition	AR	05/11/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
6316257	DENEUVILLE	Corentin	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AR	11/06/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
6311018	HEBERT	Stephane	1630015	ASTTRE RIOM	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
34853	MAGNIER	Philippe	1630015	ASTTRE RIOM	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
6314457	MUSSO	Cedric	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AR	05/11/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
6314890	MUSSO	Christian	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AR	05/11/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
9127630	PONCHON	Bruno	1630085	P P C AMBERT	Compétition	AR	05/11/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge
6313588	SELLIER	Frederic	1630015	ASTTRE RIOM	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	25/02/2023	FLORENT Serge

6310168	BOYER	Florian	1630015	ASTTRE RIOM	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	26/02/2023	FLORENT Serge
113918	LHOSTE	Maxime	1010009	STT MEZERIAT	Compétition	AR	30/04/2022	BRIERE Stefan	26/02/2023	FLORENT Serge
634251	PELLIZZARO	Flaviano	1630121	P.P.C. ORLEAT	Compétition	AR	11/06/2022	FLORENT Serge	26/02/2023	FLORENT Serge
6314039	VILLATTE	Stephane	1630015	ASTTRE RIOM	Compétition	AR	01/10/2022	FLORENT Serge	26/02/2023	FLORENT Serge
6930330	LEBLANC	Florian	1690162	VALENC'IN PIERRE TT	Compétition	AR	30/04/2022	BRIERE Stefan	06/11/2022	HAREL Nicolas
7415148	VAN HOVE	Louis	1740047	CLUSES TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	18/02/2023	BRIERE Stefan	18/03/2023	BRIERE Stefan
3830945	MARY	Guillaume	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	01/04/2023	PARAVY Nathalie
3823011	FAUSTINI	Karine	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
734752	GRILLERE	Jean-Michel	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
3828730	DANG	Maxime	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
7853488	MOINGEON	Audrey	08781477	SQY-PING	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
503680	MONTAGNON	Jean-Paul	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
5736907	CARMONA OLARTE	Michell	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	01/04/2023	PARAVY Nathalie
705486	ANDRE	Julien	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	01/04/2023	PARAVY Nathalie
3816078	GUÉRET	Grégoire	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	15/04/2023	PARAVY Nathalie
3821747	DECLOEDT	Loic	1380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	Compétition	AR	05/03/2023	DREVON Richard	01/04/2023	PARAVY Nathalie

2621222	ALLEGRE	Richard	1260062	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	23/04/2023	BONNEVAL Carlos
2620612	BERGER- REBEIX	Christian	1260073	TENNIS DE TABLE RAMBERTOIS	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	22/04/2023	THINON Jerôme
2620695	BERGER- REBEIX	Paul	1260073	TENNIS DE TABLE RAMBERTOIS	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	22/04/2023	THINON Jerôme
2620112	BOS	Allan	1260062	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	23/04/2023	BONNEVAL Carlos
2618871	CHARVILLAT	Clement	1260062	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	23/04/2023	BONNEVAL Carlos
2620705	SIMONY	Hervé	1260073	TENNIS DE TABLE RAMBERTOIS	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	22/04/2023	THINON Jerôme
2618002	LACLOTE	Kevin	1260040	T.T. MONTELIER	Compétition	AR	05/02/2023	MILHE- POUTINGO N Véronique	22/04/2023	THINON Jerôme
2620199	SWOBODA	Sacha	1260004	A.T.T. Drome Provencale	Compétition	AR	08/04/2023	BONNEVAL Carlos	15/04/2023	BONNEVAL Carlos
2619523	JOUVE	Jean Paul	1260074	Ping Vallon Pont d'Arc	Compétition	AR	08/04/2023	BONNEVAL Carlos	22/04/2023	BONNEVAL Carlos
2621134	OTZENBERGE R	Pascal	1260074	Ping Vallon Pont d'Arc	Compétition	AR	08/04/2023	BONNEVAL Carlos	22/04/2023	BONNEVAL Carlos
2621132	ROY	Patrice	1260074	Ping Vallon Pont d'Arc	Compétition	AR	08/04/2023	BONNEVAL Carlos	22/04/2023	BONNEVAL Carlos
4220139	ADAM	Christian	1420156	ROANNE MABLY TENNIS DE TABLE	Compétition	JA1	15/01/2023	ROBERT Emilie	04/03/2023	COSTILHES Evelyne
6929222	BENSAADA	Omar	1420166	AS VILLEREST TENNIS DE TABLE	Compétition	JA1	15/01/2023	ROBERT Emilie	18/03/2023	COSTILHES Evelyne
745338	LAIGLE	Sebastien	1740003	ANNECY TENNIS DE TABLE	Compétition	JA1	06/11/2022	BRIERE Stefan	18/03/2023	BRIERE Stefan
3833391	MARGERIT	Paul	1380068	T.T. IZERON	Compétition	JA1	01/10/2022	SEGUIN Laurent	15/04/2023	PARAVY Nathalie